

02/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

Présents :

Cécilia BAEZA RODRIGUEZ, Marie BURGUBURU, Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Léon FLACHAT-BERNE, Inês FONTENELLE, Damien GARCIA, Louise GARNIER, Yannig GOURMELON, Florence HAEGEL, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Frédérique LEICHTER-FLACK, Bathylle MISSIKA, Sandrine PERROT, Maxime PONTEY, Xavier RAGOT, Dominique TAFFIN, Clémence THAUNAT.

Absents ou excusés :

Audrey BANEYX, Laurence BERTRAND-DORLEAC (procuration à Xavier RAGOT) Fabrice BOUDJAABA, Jean-François HUCHET, Sukriti ISSAR (procuration à Sandrine PERROT), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Pascale EISENBERGER), Nathalie MASSONI (procuration à Simon CORDONNIER), Robin POUVREAU, Arnaud ROBINET (procuration à Xavier RAGOT), Catherine SUEUR (procuration à Yannig GOURMELON).

Assistaient à la séance :

Eliana ALONSO	Directrice médicale du Pôle Santé
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Nathan HAÏK	Directeur du cabinet du Directeur de Sciences Po
Clément LE RUYET	Représentant du Recteur de Paris
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po carrières
Christine MUSSELIN	Directrice scientifique
Luis VASSY	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Projet de transformation du Pôle santé en Centre de santé	2
II. Désignation d'une personnalité extérieure membre du Conseil de l'Institut	9
III. Présentation de l'enquête insertion 2024	10
IV. Discussion sur le fonctionnement du Conseil	15
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 19 septembre, 8 octobre et 19 novembre 2024	23
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2025**

La séance est ouverte à 9 h 00 par Xavier RAGOT.

Xavier RAGOT

Nous attendons quelques minutes parce que le directeur est à l'étranger, et il essaie de se connecter, donc on essaie d'attendre la connexion pour pouvoir commencer. On prend les dernières informations et on commencera si jamais on ne résout pas ce petit problème technique.

Très bien. Bonjour à tous. Notre directeur Luis VASSY est en voyage en Inde ; il a un petit problème de connexion qu'il résoudra visiblement dans quelques minutes. Je vous propose de commencer sans lui pour essayer de tenir les délais impartis.

I. PROJET DE TRANSFORMATION DU PÔLE SANTÉ EN CENTRE DE SANTÉ

Xavier RAGOT

Bonjour à tous pour ce Conseil de l'Institut. Vous avez reçu l'ordre du jour. Nous commençons de suite par le projet de transformation du pôle santé en centre de santé, avec une présentation de Kate VIVIAN et d'Eliana ALONSO.

Kate VIVIAN

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons être assez brèves avec le docteur ALONSO, puisque vous avez reçu un certain nombre de documents qui vous ont permis, on imagine, de préparer des questions. Nous serons ravies d'y répondre, mais je vais prendre quelques instants pour vous donner quelques éléments de genèse et de contexte du projet qui vous est présenté aujourd'hui. C'est une réflexion qui a été entamée il y a deux ans, concernant le spectre, la portée et le fonctionnement de nos missions obligatoires en matière de services de santé étudiants (SSE), qui exigent des universités qu'elles proposent et qu'elles garantissent des services de prévention, des services d'accès aux soins et une veille sanitaire, qui sont vraiment la réglementation imposée aux universités telles que nous sommes. Les SSE dispensent des soins de premier recours et pratiquent également des activités de prévention et de diagnostic. En réalité à Sciences Po, le format qui existait depuis 2012, notamment sur le campus parisien, d'un pôle santé, et sur les autres campus depuis 2016, était un modèle *ad hoc* qui s'était étoffé au fur et à mesure des années, avec une certaine agilité, avec un investissement fort de praticiens de santé, mais le modèle initial, tel qu'on le constatait, avait atteint ses limites, malgré des investissements de Sciences Po qui ont été très significatifs depuis ces dernières années. Donc après une période de consultation très large et de co-construction de ce projet de centre de santé, celui-ci a été défini pour répondre à quatre enjeux principaux qui ont été constatés : le premier, c'est vraiment le besoin d'une offre de santé renforcée pour une communauté étudiante qui s'est élargie, qui s'est diversifiée aussi, notamment en s'internationalisant ; le deuxième enjeu est l'internalisation du suivi des étudiants en situation de handicap, qui était depuis toujours délégué à l'Université Paris Cité, qui n'était pas un modèle tout à fait souhaitable ; troisième enjeu, une réelle programmation sérieuse et investie en matière de prévention pour la santé étudiante ; le quatrième et dernier enjeu est la sécurisation juridique et économique du modèle qui existait, qui comme je vous le disais, est un modèle assez *ad hoc*, qui ne nous permettait pas de faire plus et mieux. Et donc l'engagement qui est pris ici par le centre de santé, c'est que le développement de ces nouveaux services ne représente pas un déséquilibre budgétaire plus important que celui qui existait déjà dans le pôle santé, tout en faisant mieux et avec plus de praticiens. Après des présentations que nous avons pu faire à vos prédécesseurs au sein de ce Conseil et au sein du CVEF, le dossier a été présenté à l'ARS en juillet 2024. Il a eu un agrément en décembre 2024, ce pour quoi nous nous présentons à nouveau devant vous, puisque nous devons vous soumettre au vote et à l'adoption le règlement intérieur du futur centre de santé et également les statuts de ce centre, qui sont des documents nécessaires à la formalisation de ce projet ; mais en fait c'est l'occasion de vous présenter, notamment à celles et ceux qui sont nouveaux au sein de ce Conseil, le projet et les ambitions de Sciences

Po en matière de santé étudiante. Sans plus tarder, je passe la parole à docteur ALONSO, qui est la directrice médicale du pôle santé, futur centre de santé.

Eliana ALONSO

Bonjour à tous et merci beaucoup pour tout ce qui a été dit. Là ce sont nos missions en tant que service santé étudiante que nous sommes en train de remettre en place, avec toutes ces missions dont on a parlé : mission de prévention avec quatre piliers, santé mentale, santé sexuelle, addiction, alimentation et sport. Il y a la reprise de tout ce qui est aménagement pour les étudiants en situation de handicap que nous avons fait depuis cet été (nous avons tout internalisé), l'accès aux soins, qui était déjà en place, et ce qui reste et qui va être renforcé. Comme disait Kate, le fait d'être constitué en centre de santé et d'avoir présenté un dossier à l'ARS nous permet d'avoir un numéro FINESS, et nous permet de prescrire, pas seulement les médicaments, mais aussi les examens complémentaires et les prises en charge, qui sont mieux remboursées, avec un numéro FINESS qui nous permet de sécuriser. Ce qui change pour les étudiants, c'est qu'on va demander la carte Vitale, mais il n'y aura pas d'avance de frais; et évidemment les étudiants qui n'ont pas de carte Vitale, qui n'ont pas de mutuelle, qui n'ont pas d'attestation de droit, sont reçus de la même façon que jusqu'à maintenant, donc finalement cela ne change pas grand-chose hormis le fait que nous, de notre côté évidemment, nous mettons en place tout un dossier administratif. Cela nous a permis aussi d'avoir accès à un logiciel labellisé par l'ANS, donc nous avons un logiciel médical qui va nous permettre de fonctionner en que centre de santé. À l'heure actuelle nous avons un équivalent temps plein de médecin généraliste ; un équivalent temps plein, cela veut dire un médecin tous les jours de lundi à vendredi. Nos horaires d'ouverture restent de 9h à 17h, mais au fur à mesure que nous étofferons l'équipe, nous pourrons peut-être élargir les horaires. Nos médecins généralistes font des consultations de médecine générale, des consultations d'aménagement. Bientôt vont commencer les bilans de prévention. Il y a également des spécificités : nous faisons de la médecine de voyage, et de l'addictologie également. Nous avons trois psychologues, qui à elles trois font 1,2 équivalent temps plein. Parmi les psychologues, deux sont spécialisées en psychotrauma, l'une fait de l'EMDR. Nous sommes plutôt orientés maintenant vers les thérapies brèves, que nous pensons plus adaptées à la prise en charge de la population étudiante. Nous avons un mi-temps de psychiatre également, et un infirmier à temps plein, donc tous les jours vous avez accès aux infirmiers sans rendez-vous. Les infirmiers sont également référents VSS et s'occupent beaucoup de nous aider dans ces campagnes de prévention que nous essayons de mettre en place avec les étudiants. Nous avons embauché récemment une secrétaire médicale, indispensable pour le fonctionnement d'un centre de santé ; pour l'étudiant cela ne change pas grand-chose, mais nous, derrière, nous avons des démarches administratives, des télétransmissions de feuilles de soins, donc toute une machine qui se met en place derrière. Nous avons toujours notre assistante administrative à mi-temps. Moi-même je suis à temps plein ; je fais également des aménagements et des consultations de prévention ; tous les médecins sont agréés par la CDAPH pour faire des aménagements pour les étudiants en situation de handicap. Il y avait 3,7 équivalents temps plein ; à l'heure actuelle nous sommes 6 et l'idée est d'augmenter jusqu'à 7,5. Tout cela s'accompagne d'un projet immobilier, bien sûr ; les travaux commencent le 13 au premier étage. Quatre salles vont accueillir le futur centre de santé, et nous permettront d'accueillir ces 7,5 équivalents temps plein de praticiens, avec un mi-temps supplémentaire en sage-femme et l'augmentation du temps de médecine générale et psychologue.

Je ne sais pas si je m'arrête là pour vous laisser la place à des questions.

Pierre CATALAN

Vous êtes bilingues je crois.

Eliana ALONSO

Oui, tout le monde est bilingue. Tous les praticiens du pôle santé actuel font des consultations en anglais, en français, en espagnol et en langue des signes.

Xavier RAGOT

Parfait. Merci. Questions ? Observations ?

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup pour votre présentation et merci aussi pour ce projet qui est important. Trois questions et ensuite quelques remarques ; en janvier 2023 on se souvient qu'un cabinet de conseil avait été missionné pour étudier la mise en place, ou plutôt la création, de ce centre de santé. À l'époque, nous avions sollicité l'accès à ce rapport qui ne nous a jamais été transmis ; je regrette que nous n'ayons pas pu avoir accès à l'ensemble des informations, même si je ne doute pas que la décision qui sera prise aujourd'hui sera la meilleure ; mais, tout de même, il me semblerait important qu'on puisse avoir accès aux informations qui ont guidé votre choix.

Une question sur le centre de santé, service de santé étudiante désormais, à Paris Descartes : le lien est-il maintenu avec eux ? Le partenariat est-il maintenu, et qu'en est-il aussi des missions qui avaient été déléguées à ce service ?

Vous expliquez bien que les étudiants continueront à bénéficier de la gratuité des soins, et c'était notre inquiétude à l'époque ; pouvez-vous nous expliquer techniquement comment cela se fera ? Parce que, normalement, dans le cas d'une visite médicale, on est censé payer un ticket modérateur et une participation forfaitaire ; comment techniquement cela se fera pour les étudiants qui présenteront notamment leur carte Vitale ?

Enfin, j'ai envoyé à Madame GASMI un document avec quelques points, des amendements qu'on souhaiterait proposer aux statuts du centre de santé. Je lui ai envoyé ça par mail ; je ne sais pas si vous avez la possibilité de le présenter, ce sera plus simple pour que je vous explique. Pour commencer, je remarque que vous avez repris le Code de l'éducation pour un ensemble de points, mais il me semble qu'il manque un point majeur dans la reprise que vous avez faite du Code de l'éducation concernant les services de santé étudiante, puisqu'il est prévu dans le Code de l'éducation qu'un Conseil soit installé avec un ensemble de représentants, notamment des représentants étudiants et d'autres parties prenantes de l'établissement. C'était déjà une disposition qui existait dans les statuts de 2015 ; manifestement cela n'a jamais été mis en place, pourtant on avait eu l'occasion d'en parler. Nous avons consulté des collègues d'autres universités qui nous ont en effet confirmé que dans leurs universités respectives, un Conseil était bien mis en place pour la gestion de ce centre de santé ; puisqu'il est prévu par le Code de l'éducation, il doit donc être mis en place. Donc, pour vous expliquer la suite du document, tout d'abord cela ne concerne pas directement la question du Conseil, mais c'est simplement un ajout que nous aimerions proposer sur les compétences et missions, c'est-à-dire qu'on précise que « sur sa demande, le directeur du SSE peut être consulté et entendu », et il serait bien aussi que sur la demande du Conseil, ou de manière générale des instances délibératives et consultatives, on puisse demander à entendre le directeur sur ces mêmes questions. De même, dans les statuts de 2015, il était prévu une durée de mandat pour la direction ; je vois qu'elle a disparu *a priori* des statuts actuels, sauf erreur de ma part, donc nous proposons de la rajouter, à moins qu'il n'y ait une raison spécifique pour sa disparition.

Je ne sais pas si vous pouvez faire défiler l'écran... voilà ; ça, c'est une reprise en tant que telle du Code de l'éducation, simplement adaptée à Sciences Po, avec notamment la composition prévue par le Code de l'éducation pour le conseil : des représentants étudiants, un médecin, un membre du personnel, et cetera. Je ne sais pas dans quelle mesure on peut adapter cette composition, et nous n'avons aucun problème avec ça, mais le fait est qu'il nous semble important que les étudiants puissent se réunir dans le cadre de ce Conseil, pour discuter d'un ensemble de modalités de mise en œuvre du centre, de projets, et cetera, parce qu'en effet nous n'allons pas discuter de ce centre de santé tous les 4 matins ici au Conseil de l'Institut ; donc il serait en effet souhaitable qu'on puisse le faire dans le cadre d'une instance dédiée, parce que ce sont quand même des sujets centraux. C'est prévu ; cela n'a jamais été fait, mais c'est bien ce qui est prévu.

Xavier RAGOT

C'est tout ?

Inès FONTENELLE

C'est tout.

Xavier RAGOT

Vous prévoyez de la finir maintenant, merci de votre concision. Je prends toutes les interventions, on fera les réponses après. Je perçois que c'est un peu dur de modifier un texte en séance, mais on anticipe un peu le point 4, on y arrivera.

Simon CORDONNIER

Merci pour tous ces éléments qui vont évidemment dans le bon sens, et nous saluons tout à fait l'initiative de ce centre de santé. Quelques questions ; d'abord nous n'avons pas d'éléments financiers précis. Ce serait intéressant dans ce type de projet d'une façon générale d'avoir des éléments financiers, pour qu'on sache un peu ce que cela représente pour Sciences Po. Ensuite il y a la question des autres publics ; dans les discussions préliminaires, on a évoqué le fait qu'un centre de santé ne pouvait pas, si mes souvenirs sont bons, restreindre l'accès, et donc que par conséquent ce serait évidemment ouvert aux salariés, aux chargés d'enseignement, mais aussi au public externe. Comment est-ce qu'on gère cela, comment évite-t-on un afflux externe, parce que j'imagine que ce n'est pas votre objectif ? D'autre part quelle est la politique vis-à-vis des publics salariés ou chargés d'enseignement qui souhaiteraient en bénéficier ?

Deux autres petites questions ; vous parlez de la formation aux premiers secours en santé mentale ; j'imagine que peuvent être visés notamment les responsables pédagogiques, ce qui serait évidemment bienvenu, mais comment est-ce que cela s'articule avec l'obligation de rompre la confidentialité quand émergent des éléments liés à des violences sexuelles et sexistes (VSS) par exemple, que nous avons tous eus dans les formations de lutte contre les VSS ? J'imagine que ce serait un sujet à discuter dans le cadre de cette formation, mais comment est-ce qu'on envisage ces éléments ? Enfin il y a un sujet d'accompagnement, qui est plus lié au droit du travail et en fonction des RH (je ne sais pas dans quelle mesure le centre de santé peut être impliqué dedans aussi), qui est l'accompagnement psychologique d'un certain nombre de salariés ; je pense par exemple à des chercheurs confrontés à des terrains difficiles chez qui cela peut provoquer des difficultés, dans l'humanitaire, dans la police, dans plein de professions. Un accompagnement est prévu par la DRH ; est-ce que le centre de santé peut être une ressource à ce sujet ou est-ce un sujet purement DRH/Médecine du travail, totalement déconnecté du centre de santé ? Merci.

Léon FLACHAT-BERNE

Évidemment nous saluons aussi la création de ce centre et nous remercions Madame ALONSO et l'ensemble des équipes du centre de santé à venir, et du service de santé étudiante, pour le service qu'ils procurent et l'accès aux soins qu'ils permettent aux étudiants et aux étudiantes. Mon point concerne précisément ce qui m'apparaît comme une incohérence entre le règlement intérieur et les statuts qui nous sont présentés et qui nous sont soumis au vote, concernant qui est compétent pour déterminer ce règlement intérieur pour l'arrêter, puisque l'article 5 des statuts dispose que « *Le directeur de l'IEP de Paris arrête le règlement intérieur du SSE et du centre de santé* », quand la section 1 du règlement intérieur en page 3 indique que : « *Il (comprendre le règlement) est soumis au Conseil de l'Institut qui lui donne son existence juridique* ». Il m'apparaît donc une contradiction sur qui a la capacité de modifier ce règlement ; et évidemment je serai favorable à ce que ce soit notre Conseil qui en ait la garde. Est-ce moi qui comprends mal ou est-ce une petite incohérence ? Merci.

Damien GARCIA

Merci beaucoup. Je salue également ces avancées qui sont très importantes ; je soutiens les questions et les remarques de Simon et j'y ajoute une autre sur les publics, forcément un peu corporatistes du côté des doctorants, c'est que les doctorants et les doctorantes sont rarement au courant ; ils ont accès à ce type de structure et je pense qu'il est important qu'il y ait une communication particulière sur notamment la question des formations prévention, sur l'accès aux soins, sur le suivi. Je pense qu'une communication particulière pourrait être importante. Et j'avais une question également sur le suivi des doctorants et des doctorantes en situation de handicap : y a-t-il des possibilités un peu particulières ? Comment cela se passe ? Parce qu'il y a toujours ce statut d'étudiant salarié. Merci.

Clémence THAUNAT

Merci beaucoup. Tout d'abord nous saluons chaleureusement la création de ce centre de santé et nous soutenons son extension à terme à l'ensemble des campus en région, puisque ce projet témoigne d'une prise de conscience réelle de l'importance de la santé dans la vie et la réussite académique des étudiants. Mon point concerne plutôt la question du congé menstruel, parce que cette mesure garantirait que les étudiantes ne soient plus freinées par des problématiques de santé dans leur parcours académique. En effet, en France, selon le Sénat, c'est à peu près une femme sur deux qui souffre pendant règles et une femme sur 10 qui est atteinte d'endométriose. L'endométriose est une maladie qui peut quand même

entraîner une incapacité totale ou partielle d'étudier. Les gens concernés se retrouvent alors face à un dilemme auquel ils ne devraient pas faire face, c'est-à-dire soit assister aux cours en affrontant des douleurs insupportables qui, vous l'imaginez bien, peuvent nuire à leur concentration et à la qualité de leurs travaux. Ce congé menstruel a déjà fait ses preuves ; à ce jour de nombreuses universités l'ont déjà mis en place, celle d'Angers, de Bordeaux, de Clermont, de Mulhouse, et même au sein de Sciences Po. Cette mesure se met en place progressivement, notamment à Sciences Po Lyon ; c'est donc une mesure qui est à la fois réalisable et pertinente. Il semble donc indispensable que Sciences Po adopte à son tour un congé menstruel, puisqu'une telle mesure permettrait de renforcer et de répondre de manière pertinente et concrète aux enjeux rencontrés par ces étudiantes. Quand Sciences Po envisage-t-elle de mettre en place cette mesure pour aider ces étudiantes ? Merci.

Adrien LEHMAN

Je vais commencer par dire que je suis en soutien de cette initiative que je trouve évidemment hyper importante et utile pour nos étudiants. Je vais quand même poser quelques questions sur la dimension financière ; ce que je veux dire, c'est qu'un centre de santé équilibré sur le plan financier, cela n'existe pas. Les valorisations de l'assurance maladie ne couvrent jamais les coûts fixes et par conséquent, on est en train de créer et de renforcer une structure qui va nous coûter significativement beaucoup d'argent ; cette mission, la protection de la santé, qui est une mission très importante -et Sciences Po, au même titre que d'autres opérateurs, prend sa part- n'est pas une mission stratégique de Sciences Po pour l'enseignement, la recherche ou la documentation. La réglementation prévoit que Sciences Po contribue au titre d'un certain nombre d'éléments, notamment l'organisation et l'adaptation des cursus, lorsque c'est nécessaire. Pour autant, encore une fois, je pense que ce n'est pas notre métier stratégique ; si certains d'entre vous sont déjà allés dans un centre de santé, vous savez que ce sont quand même souvent des attentes très longues et une prise en charge qui par nature est limitée. Ce que je veux dire, c'est que je ne voudrais pas qu'on crée chez nos étudiantes et nos étudiants une promesse qu'on ne soit pas capable de livrer ensuite. Je prends comme exemple, parce que cela m'avait frappé, un étudiant qui y a quelques mois m'avait dit : « vous vous rendez compte, Monsieur LEHMAN, vu ce que je paye à Science-Po chaque année en droits de scolarité, la seule fois de ma scolarité où j'ai essayé d'avoir une séance de psy, on m'a proposé un rendez-vous des semaines plus tard. » Et c'est vrai qu'à Paris il y a des réseaux de professionnels de santé très nombreux, qui fort heureusement sont capables d'exercer en plusieurs langues et peuvent prendre en charge ces patients. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire vraiment attention dans la manière dont on communiquera autour de ce centre, à ne pas donner le sentiment aux étudiants que l'on est en train de leur proposer une solution de santé globale ; c'est vraiment quelque chose qui doit être un système d'appoint, très lié à leur scolarité.

Xavier RAGOT

Merci. Je vous propose de répondre à l'ensemble des questions, avant de passer à la proposition de vote du texte soumis.

Eliana ALONSO

Merci beaucoup pour toutes ces questions. Je commence par les questions qui me concernent un petit peu plus. Le lien avec les services de santé étudiante de Paris Cité : nous avons toujours des liens et nous avons toujours des partenariats à d'autres niveaux. Nous faisons des actions de prévention ensemble ; bientôt nous faisons une semaine de prévention avec Paris Cité. La seule chose que nous avons arrêtée, c'est la convention que nous avons avec Paris Cité pour les aménagements d'études des étudiants en situation de handicap, que nous avons préféré internaliser parmi les missions d'un service de santé étudiant tout court ; donc les relations avec Paris Cité sont toujours là, les partenariats sont toujours là. Il y avait aussi des bilans des préventions qui n'ont plus lieu. Pour la gratuité de soins, oui les étudiants viennent avec leur carte Vitale, s'ils l'ont, avec une attestation, s'ils l'ont, avec une carte mutuelle, peu importe, nous avons un logiciel assez performant pour aller chercher des liens et les affiliations. L'étudiant n'a rien à déboursier ; nous sommes en tiers payant intégral, sans avance de frais, c'est notre travail de derrière d'essayer de récupérer ces remboursements de la Sécurité sociale ou des mutuelles ; c'est ce qui va être investi dans le fonctionnement de ces centres de santé ; il y aura toujours une charge de Sciences Po sur la santé des étudiants, sauf que ce que nous allons récupérer avec ces centres de santé, nous l'espérons, va servir pour agrandir. Je vous l'ai dit, nous allons passer de 3,7 à 7,5 équivalents temps plein, nous allons avoir des travaux et de meilleurs locaux, des locaux adaptés PMR ; pour ceux

qui connaissent des problèmes de santé, actuellement il n'est pas adapté. Cela nous permettra d'avoir des salariés ; avant c'étaient des praticiens en notes d'honoraires. Je ne sais pas si c'est assez clair pour la gratuité de soins ; nous recevons tout le monde, même les mains dans les poches, et c'est justement ce que je voulais dire sur le point de vigilance par rapport à ces promesses du centre de santé : évidemment on n'est pas un gros centre de santé polyvalent, on est un petit centre de santé. Je vous ai dit le personnel tout à l'heure : un médecin tous les jours, une infirmière tous les jours, évidemment cela ne suffit pas pour écouler toutes les demandes de médecine générale et toutes les demandes en santé. Un médecin généraliste à temps plein en ville a une patientèle de 1000 à 1200 patients, donc vous imaginez. Donc on ne peut pas prétendre de répondre à toutes les demandes, mais nous répondons aux demandes les plus urgents, nous orientons le cas échéant. Beaucoup d'étudiants n'ont pas accès aux soins autrement, des Français, qui sont éloignés de leur noyau familial ou qui n'ont pas l'autonomie de soins maintenant, ou des étudiants internationaux. Nous en avons beaucoup ; tous ceux qui ne connaissent pas les systèmes de santé et tous ceux qui ne savent pas comment cela fonctionne ne peuvent pas avancer des frais notamment pour des psychiatres ou des psychologues. Notre priorité, ce sont ces publics plutôt précaires ; le but n'est pas de subvenir aux besoins de toutes les demandes en santé, mais d'être là pour ces publics précaires. Cela fait partie des missions d'un service de santé étudiante au-delà d'un centre de santé ; ce sont nos missions de base. On ne fera pas beaucoup plus que ça. Je ne sais pas si cela répond à cette question. Concernant les salariés et les publics externes, comme je viens de vous dire, notre priorité, ce sont les étudiants et d'autant plus les étudiants en situation précaire, éloignés de leur domicile, les internationaux, les étudiants en situation de handicap. Nous avons un volume assez conséquent ; les salariés ne sont pas prioritaires, mais nous les recevons toujours, ils ont accès à l'infirmier sans rendez-vous. Le médecin intervient évidemment en cas d'urgence, mais on ne deviendra pas médecin traitant d'un salarié, c'est sûr.

Pour les publics externes, certes tous les centres de santé, malheureusement, ont cette obligation donc on verra comment on peut... ce sont des plages horaires que nous ouvrons pour des soins externes. Dans les autres universités, la moitié des SSE ont des centres de santé, et c'est estimé à moins de 10 personnes extérieures par an. Je pense que cela peut se contenir. Je ne sais pas si j'ai répondu. Je ne sais pas si la formation PSSM me concerne aussi.

Kate VIVIAN

Oui, sans doute.

Eliana ALONSO

Cette formation dure deux jours ; c'est parti d'un réel besoin que nous avons constaté, notamment parmi les responsables pédagogiques et d'autres services administratifs. C'est pour ça que nous commençons par eux.

Je suis secouriste en santé mentale, mais je suis également formatrice en premiers secours en santé mentale. Nous mettons en place avec l'aide de la DRH des formations, en priorité pour les équipes pédagogiques, qui sont plus près des étudiants. Deux séances sont prévues en février et en mars ; avec une formation premiers secours en santé mentale, on devient secouriste, on ne devient pas psychologue, on ne diagnostique pas. Cela n'a pas de lien direct avec le VSS ; on parle de psychotrauma, mais le secouriste n'est pas soumis au secret professionnel. Nous, au centre de santé, quand vous venez voir notre infirmière référente VSS, quand vous venez voir le psychologue, le médecin généraliste, nous sommes soumis au secret professionnel. Ce sont deux choses très différentes.

Je ne sais pas si c'était tout, en ce qui me concerne.

Kate VIVIAN

Oui, je pense. Merci beaucoup pour toutes ces questions et pour l'intérêt pour le projet. Je vais peut-être répondre sur les deux points qui restent en suspens, la question des statuts ou en tout cas la remarque sur les statuts, et le deuxième point sur la question de l'équilibre budgétaire, même si Eliana y a déjà répondu en partie, sur le fait que ce n'était pas un objectif recherché, parce que nous sommes bien conscients de ces difficultés. Les statuts, Inès, ont été approuvés par l'ARS ; ces projets sont conformes à ce qui est attendu par l'ARS. Ce que je retiens de votre intervention, c'est que vous souhaitez que les étudiants puissent avoir un regard sur l'activité du centre ; ce qui est prévu dans le cadre des statuts, c'est qu'un bilan annuel soit présenté devant les instances du centre de santé, et que du coup il y ait un temps d'échange possible, formalisé dans le cadre de ces statuts, mais évidemment, nous pouvons également

faire des points plus réguliers sur l'activité, sur d'éventuelles difficultés, sur des interrogations, dans le cadre des instances de gouvernance de Sciences Po ; parce qu'il me semble que c'est plutôt sain de ne pas rajouter d'autres instances et de fonctionner en silo, et de considérer que les instances actuelles de Sciences Po (le CVEF, le CI) ont le rôle d'avoir un regard sur ce centre de santé, et que du coup c'étaient dans ces instances-là que pouvait se discuter l'activité plutôt que dans un board à part. En tout cas c'est le choix que nous avons fait et qui a été approuvé par l'ARS.

Sur la question du budget, je l'ai dit en préambule, Sciences Po investit dans la santé étudiante de manière très significative depuis 2012. C'est un budget pour le campus parisien qui était autour de 800 000 € par an pour le fonctionnement du pôle.

L'objectif qui a été celui qui nous a nourris pendant tout ce processus était de ne pas déséquilibrer davantage, de ne pas accroître la contribution de la FNSP, en doublant, vous l'avez compris, le nombre d'ETP, en doublant les surfaces accessibles, en ayant des travaux de mise en conformité. Cela a été la ligne directrice de notre projet, et ce qui a été atteint avec les projections et les modélisations qui ont été faites avec le secrétariat général, avec la direction financière, qui seront surveillées évidemment de près pour s'assurer que cela ne pèse pas davantage dans le budget, tout en faisant mieux et plus.

Voilà ; je crois que nous avons touché à toutes les questions.

Léon FLACHAT-BERNE

Il manque une réponse.

Kate VIVIAN

Ah, oui. Léonard, tu veux répondre sur l'incompatibilité entre le directeur qui établit la stratégie du centre de santé et...

Léon FLACHAT-BERNE

Dans le règlement intérieur ; il est écrit « Le règlement intérieur est arrêté par le Conseil de l'Institut », et dans les statuts, il est écrit que c'est le directeur qui arrête le règlement intérieur.

Léonard GOURINAT

À quel endroit du règlement ? Je ne suis pas sûr d'avoir trouvé la disposition que vous évoquez ; j'aimerais bien pouvoir la voir.

Léon FLACHAT-BERNE

Nous sommes page 3, section 1 : « Il (le règlement) est soumis à une délibération du Conseil de l'Institut, qui lui donne une existence juridique ». L'article 5 des statuts dispose que le directeur de l'IEP de Paris arrête le règlement intérieur du SSE et du centre de santé. »

Léonard GOURINAT

Je ne vois pas particulièrement de contradiction.

Xavier RAGOT

Vous voilà rassuré. Je pense qu'il est soumis au vote, et il existe avec le vote du Conseil de l'Institut. Je pense que c'est comme ça qu'il faut le voir ; il est élaboré par le directeur et soumis au vote du Conseil de l'Institut. Je vous propose donc de soumettre au vote les statuts qui vous sont proposés. Vous savez que c'est un vote qui peut se faire en séance de manière non anonyme, donc je vous propose de voter de suite. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ces statuts ?

Inès FONTENELLE

Simplement pour faire une explication de vote. J'aimerais juste comprendre : dans ce cas, le Code de l'éducation s'applique-t-il ? Le Conseil du service de santé, ici, dans ce cas, ne serait-il pas obligatoire ? Parce que dans les universités, nos camarades ont accès à un Conseil qui permet de discuter de l'ensemble de nos questions. J'ai bien compris que ces questions seront discutées dans les instances, mais même dans l'ancien centre, quelque chose était prévue ; cela n'a jamais été mis en place donc cela ne nous rassure pas quant à la possibilité de discuter véritablement de ces questions en Conseil, puisqu'alors même qu'un Conseil existait, il n'a jamais été mis en place, et même la mise en place de ce centre n'a jamais été débattue à proprement parler.

Xavier RAGOT

Donc je réitère ma question : qui est contre ? Il y a des procurations, excusez-moi.

Ismahane GASMI

Madame ISSAR donne procuration à Madame PERROT, Madame LEMARDELEY à Madame EISENBERGER, Madame MASSONI à Monsieur CORDONNIER, Madame SUEUR à Monsieur GOURMELON, Madame BERTRAND-DORLEAC et Monsieur ROBINET à vous, Monsieur le Président.

Xavier RAGOT

Très bien.

Clémence THAUNAT

Excusez-moi, est-il possible, juste avant cela, d'avoir une réponse sur la mise en place du congé menstruel ?

Xavier RAGOT

Oui, un mot, parce que sinon on n'y arrivera pas.

Eliana ALONSO

Oui, cela correspond aux aménagements pour la situation de handicap ; on voit beaucoup d'étudiantes avec de l'endométriose. Elles peuvent venir directement en Pôle santé, avec les certificats médicaux à présenter, et l'on donne les aménagements nécessaires.

Xavier RAGOT

Merci. Allons-y pour le vote. Qui est contre les statuts ? Nous avons quatre voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Merci. Donc le reste vote pour.

Ismahane GASMI

Excusez-moi, il y avait le vote des statuts et du règlement. Ils sont dissociés ?

Kate VIVIAN

C'est statuts et règlement.

Xavier RAGOT

Très bien. Merci. Les textes sont adoptés.

Le Conseil approuve les statuts du service universitaire de santé étudiante et le règlement de fonctionnement du centre de santé (22 voix pour et 4 contre)

II. DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer au point 2, la désignation d'une personnalité extérieure membre de l'Institut, et je salue Luis VASSY, qui nous a rejoints, et qui, si jamais il en a la possibilité, car il est très loin, va introduire ce point, avant les questions et les observations et le vote qui sera à bulletin secret. Luis, vous avez la parole.

Luis VASSY

Merci, et bonjour à tous depuis Bombay. Il y a un peu de bruit autour de moi, mais je vais essayer d'être court de toute façon. Étienne GRASS effectivement a été proposé comme personnalité qualifiée « Secteur économique privé » ; il est un responsable important de Cap Gemini. Vous aurez vu qu'il a

une carrière très variée, publique, et désormais privée. Son entreprise recrute d'ailleurs de très nombreux anciens élèves de Sciences Po, souvent juste après l'obtention de leur diplôme, parfois même avant. Il était membre de l'Inspection générale des affaires sociales, directeur de cabinet à l'Éducation nationale, et a longtemps enseigné à Sciences Po, mais n'y enseigne plus, ce qui lui permettra d'avoir la neutralité que nous recherchons pour les personnalités extérieures. Je crois que c'est une personnalité de très haut niveau qui accepte à ma demande de rejoindre notre Conseil. Nous pourrions nous réjouir de bénéficier de son regard extérieur, mais aussi de bon connaisseur de Sciences Po, et de bon connaisseur du secteur de la santé dans lequel il a beaucoup travaillé.

Xavier RAGOT

Merci. Un petit point : j'ai eu la chance de travailler avec Étienne GRASS dans différentes fonctions. Il a beaucoup travaillé dans le milieu associatif, avec Martin Hirsch comme directeur de cabinet. J'étais toujours impressionné par la rigueur de son travail et son engagement dans différentes facettes associatives, administratives, et maintenant dans le privé, auprès de différentes structures.

Maintenant que cette présentation est faite, nous avons les questions et les observations. Le vote qui est en cours de préparation sera à bulletin secret. Y a-t-il des volontés d'intervention, qui seront sobres et synthétiques ? Non je n'en vois pas. Très bien ; je vous propose de passer au vote. Vous connaissez maintenant le processus : vous recevez un mail et ensuite vous pourrez voter.

Il est procédé au vote.

Xavier RAGOT

Nous attendons les derniers votes. Plus que deux votes. Pour essayer de calmer ce suspense, je vous propose de passer au point 5, les adoptions des procès-verbaux provisoires des séances du 19 septembre, 8 octobre et 19 novembre, que vous avez reçus.

Les résultats sont là, je vous les lis : sur un total de 26 bulletins exprimés, 20 sont pour, 5 contre et une abstention, donc Étienne GRASS rejoindra ce Conseil et nous le saluerons au prochain Conseil.

Le Conseil émet un avis favorable à la désignation d'Etienne GRASS comme personnalité extérieure membre du Conseil de l'Institut, à la majorité des votants (20 pour, 5 contre, 1 abstention).

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE INSERTION 2024

Xavier RAGOT

Ce qui me permet maintenant de passer au point 3, la présentation de l'enquête insertion 2024. Je voudrais commencer par m'excuser platement auprès de la directrice de Sciences Po Carrières, Anne LESEGRETAIN, pour avoir reporté deux fois ce point essentiel ; mais enfin nous avons le temps d'apprendre sur ce sujet. Merci.

Anne LESEGRETAIN

Le plaisir n'en est que plus intense, merci beaucoup. C'est surtout l'attente qui sera plus courte entre le sujet dont nous parlerons aujourd'hui et l'observation des données de la future enquête, qui, le tempo me permet de vous le dire, est en cours de collecte. Nous sommes actuellement en train d'interroger les diplômés des promotions 24, 23 et 22, et je l'espère, cela me donnera l'occasion de venir vous revoir prochainement.

Juste avant de vous partager les indicateurs les plus saillants de l'enquête de l'année passée, je rappelle que pour la première fois nous avons eu l'opportunité de disposer de données sur les trajectoires des diplômés à 6 mois, à 18 mois et à 30 mois, ce qui est une nouveauté par rapport aux années passées. Par ailleurs, rappeler en quelques mots l'intérêt de l'enquête et à quoi elle sert tout simplement, parce qu'elle est plus multidimensionnelle que l'on peut y songer ; En premier lieu ; elle sert évidemment aux étudiants puisque les responsables pédagogiques et les conseillers carrières se servent de l'enquête pour aider et soutenir les étudiants, à la fois dans leur orientation et dans leur recherche d'emploi, et de stage. Elle sert bien sûr en appui à la politique de recrutement de Sciences Po, parce qu'il n'y a pas plus curieux que les prospects, les candidats et leur famille, et surtout celles et ceux qui sont éloignés de notre

établissement et qui ont besoin d'informations pour se rassurer sur les trajectoires auxquelles notre établissement prépare. Elle sert évidemment et enfin, en premier lieu à nos doyens et à l'ensemble des équipes pédagogiques pour évaluer et connaître mieux les performances de leur formation.

Ceci étant précisé, je vais maintenant faire un résumé du rapport d'enquête qui vous a été partagé, étant dit en préambule que chaque chiffre dont je vais parler mérite de la nuance et d'être observé école par école, voire programme par programme. Vous excuserez donc certaines approximations que l'exercice d'aujourd'hui ne me permet pas de préciser.

Premier élément les résultats d'insertion sont bons, et très bons, même. Un chiffre qui n'est pas projeté, c'est le taux net d'emploi qui est de 91,8 % pour les diplômés à 18 mois. Je parle des diplômés 18 mois, parce que c'est la cohorte qui est traditionnellement observée depuis plusieurs années. Pour l'enquête à six mois, ce qui est également très intéressant, il est de 82,9 %. Je rappelle que le taux net d'emploi, ce sont les jeunes diplômés en activité professionnelle auxquels nous ajoutons les élèves fonctionnaires, et ceux en VI-E-VIA, plus les étudiants en recherche d'emploi

Beaucoup de celles et ceux qui cherchent à être en emploi en trouvent, et ce dans des délais très satisfaisants ; 98 % des jeunes diplômés qui recherchent un emploi le trouvent en moins de 6 mois et sont même 59 avoir été recrutés avant l'obtention de leur diplôme. Étant précisé aussi, parce qu'il m'a déjà été donné de répondre à cette question auprès d'autres instances, que (je vous l'ai dit en introduction) c'est la première fois que nous avons des éléments portant sur d'autres promotions que les diplômés à 18 mois et cela nous offre la possibilité de faire des choix plus pertinents de présentation des données. Les années précédentes, nous avons l'habitude de présenter les délais d'insertion des promotions à 18 mois. À la différence de tous les autres établissements membres de la CGE, qui mettent en avant les délais des très fraîchement diplômés à 6 mois. Nous avons désormais l'opportunité de le faire également, d'où le changement de promotion observé pour les délais d'insertion. Nos étudiants trouvent, ils trouvent vite et ils trouvent majoritairement leur emploi grâce à l'expérience professionnelle ; 37 %, c'est le premier levier pour les étudiants pour accéder à l'emploi. Il s'agit des stages pour 29 %, et de l'apprentissage pour 8 %. Tous les autres éléments, réseaux pros, sont également très importants, qu'il s'agisse des réseaux alumni, personnels, ou des relations tissées dans le cadre de leur formation.

Sur les types de contrats, ce que l'on a l'habitude de nommer les caractéristiques d'emploi, deux observations principales : la première, vous la voyez ici, c'est la dispersion des types de contrats, qui reflète tout simplement la diversité de nos populations étudiantes. Au sein d'autres écoles, les choses sont très diversement réparties. J'attire notamment votre attention sur l'introduction d'une nouvelle catégorie celle du contrat local. Cette proposition de réponse a été intégrée ensuite à des groupes de travail avec des étudiants et des remarques d'étudiants internationaux qui n'arrivaient pas à trouver leur compte dans les typologies qui leur étaient proposées, jusqu'alors très franco-françaises. Cette catégorie « contrat de droit local », permet de regarder les types de contrat avec plus de finesse.

La deuxième observation porte sur la part des CDI en France. Au-delà des chiffres eux-mêmes, c'est surtout la progression entre la promotion 6 mois et la promotion 30 mois qui est satisfaisante, avec cette hausse de la part des CDI, qui passe de 63 à 76 %. Cette hausse significative témoigne de la confiance accordée par les recruteurs dans leurs premières années d'entrée sur le marché du travail.

Je vais passer rapidement sur l'apprentissage, non pas que le sujet ne soit pas intéressant, mais il l'est tellement que je pense que le directeur souhaitera certainement en faire un sujet en soi et dans l'ensemble de ses dimensions. Retenons le chiffre de 67 %, qui est le pourcentage d'apprentis qui trouvent un emploi avant même la fin de la remise du diplôme alors que pour l'ensemble de la promotion c'était 59 %. On identifie donc bien l'apprentissage comme un levier efficace pour accéder rapidement à l'emploi. Petit bémol sur le niveau de rémunération qui est inférieur à celui des non apprentis, mais je pense que cet élément sera intéressant à observer dans le cadre d'une réflexion approfondie sur l'apprentissage.

Concernant la rémunération, au-delà des chiffres, ce qui est particulièrement intéressant, tout comme pour la part des CDI en France, c'est l'augmentation de la rémunération entre les promotions 6 et 30 mois, pour l'ensemble des répondants, en France et à l'international, cela correspond à plus 17,25% pour les répondants en France, et plus de 22 % pour les jeunes diplômés à l'international en 2 ans d'expérience professionnelle. Encore une fois, derrière la tendance haussière des moyennes constatées, il y a bien sûr des nuances à apporter programme par programme.

Néanmoins, et après vous avoir parlé des très bons indicateurs d'insertion pour les trois promotions de jeunes diplômés interrogées, nous ne devons pas minimiser certains points d'attention que nous avons partagés avec le directeur et qui portent sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les

femmes et certains écarts observés entre des jeunes diplômés issus de la voie CEP et l'ensemble des répondants, et plus largement des indicateurs portant sur les boursiers, étant à préciser que pour les inégalités femmes-hommes, c'est surtout sur le niveau de rémunération que l'écart se creuse. Pour les jeunes diplômés qui avaient reçu des bourses, c'est l'ensemble des indicateurs qui est moins favorable et c'est un point fortement identifié et qui a bien évidemment interpellé le directeur. Il s'agit d'un sujet d'intérêt commun avec la direction de la réussite étudiante que nous avons à cœur de continuer à travailler, pour essayer de corriger les biais et de réduire les écarts observés.

Sur les secteurs d'emploi, je vais passer relativement rapidement ; car à nouveau la répartition entre les secteurs d'emploi reflète la diversité de notre corps étudiant. Pour celles et ceux qui seraient surpris par le faible pourcentage affiché du secteur privé, notez que la catégorie « ONG Associations », introduite il y a deux ans a entraîné le report de certaines réponses du secteur privé vers cette catégorie ONG Associations. Pour ceux qui avaient en mémoire les 65 ou 70 % du privé, ceci explique cela.

La slide suivante démontre encore une fois, au-delà des chiffres, la diversité des trajectoires professionnelles choisies par les jeunes diplômés. Vous avez en bas de page ce curieux inventaire qui correspond aux 22 % de « divers ». Et c'est tout à fait volontairement que nous n'avons pas réduit cela à un simple astérisque car il s'agit des secteurs qui constituent moins de 2 % et qui traduisent aussi le fait que nos étudiants, puis jeunes diplômés, font des choix extrêmement différents et s'orientent dans des secteurs d'activité extrêmement variés.

Où travaillent-ils ? Près de 30 % au début de leur carrière, à l'international, mais ce serait un regard peut-être un peu trop étroit sur cette dimension internationale, et c'est pour ça que vous lisez d'autres données, notamment le fait que 77 % des étudiants travaillent en deux langues dans leur activité professionnelle, également le fait que 66 % des diplômés déclarent que leur poste et leurs missions contiennent une dimension internationale quel qu'en soit l'aspect : les interlocuteurs, la nature des projets, et cetera.

Je vais terminer –avant de laisser la place à vos questions, avec ces quelques informations plus qualitatives 68 % des diplômés 6 mois déclarent que leur poste possède une dimension qui s'intéresse aux enjeux sociétaux et environnementaux, et enfin plus de 80 % d'entre eux se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur premier emploi. C'est un regard relativement nouveau, et qui est évidemment très important aujourd'hui aux côtés des données purement quantitatives de l'enquête.

Je pense que je vais m'arrêter là et répondre aux questions. Sachez enfin que toute l'énergie consiste actuellement à augmenter le taux de réponse de l'enquête actuelle déjà en cours, pour que les chiffres demeurent le plus représentatif possible, et nous permettent, comme nous l'avons fait tout cet automne avec Anne-Solenne DE ROUX, de travailler et d'observer les données en lien avec les doyens et les directeurs exécutifs des écoles, pour identifier les forces et faiblesses de chaque entité pédagogique. Merci.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup pour cette présentation très instructive. Nous avons maintenant du temps pour les interventions et les questions

Maxime PONTEY

Merci beaucoup pour votre présentation. Je tiens d'abord à saluer le travail qui est effectué auprès des étudiants par Sciences Po Carrières, mais pas que, parce ce qu'il y a aussi par exemple le pôle égalité des chances ou le pôle handicap, qui proposent une vraie démarche « d'aller vers » pour accompagner les étudiants vers l'emploi. En revanche, pour d'autres étudiants, je pense notamment aux étudiants boursiers qui sont traités dans cette étude, et dont on voit qu'il y a quand même un différentiel d'intégration, ce qui peut aussi expliquer la situation des étudiants en voie de CEP, car ces deux catégories se chevauchent, des démarches « d'aller vers » sont-elles envisagées ou proposées spécifiquement pour les étudiants boursiers, mais aussi pour les femmes qui subissent ce même type de discrimination dans leur intégration professionnelle ? Ma deuxième question porte sur les liens que vous pourriez avoir avec la communauté des alumni : avez-vous des relations avec les alumni de Sciences Po, notamment avec l'association des alumni ?

Simon CORDONNIER

Merci et bravo pour ce grand travail, la présentation, mais surtout le rapport qui est nettement plus complet et extrêmement intéressant. Je voudrais juste revenir sur l'inquiétude que je partage, mentionnée à la fin de la présentation, sur le taux de réponse qui se dégrade. A-t-on des moyens de mesurer, malgré

tout, la représentativité des répondants ? Je ne sais pas s'il y a une association d'étudiants, par exemple de master, pour arriver à sonder dans l'échantillon des non-répondants, et voir si à la louche, les gens sont à peu près dans les mêmes proportions, et si on a malgré tout des certitudes là-dessus. Par ailleurs, la dégradation de ces réponses s'observe-t-elle aussi dans d'autres établissements ?

Inès FONTENELLE

Merci ; vous notez dans le rapport l'importance des stages, et notamment des césures pour la professionnalisation des étudiants et leur insertion professionnelle, et vous expliquez même que les répondants ayant effectué des césures et ayant travaillé en France sont mieux rémunérés que les autres. Or, vous le savez, aujourd'hui, pour effectuer une césure il faut payer des frais de scolarité, qui sont de l'ordre de 25 %, mais pour certains étudiants c'est très important, en particulier pour ceux qui payent déjà cher ; et ici je pense aux étudiants extracommunautaires ou ceux qui sont dans des situations familiales complexes. C'est l'occasion pour nous de rappeler que nous demandons que cette césure devienne gratuite à terme, ou en tout cas que son montant diminue, puisque tous les ans des étudiants nous disent qu'ils aimeraient faire une césure et que c'est même conseillé par leurs responsables pédagogiques, mais qu'ils ne sont pas en mesure de la financer.

Dominique TAFFIN

Une de mes questions a déjà été posée. L'autre question, c'était vraiment la question de l'approfondissement de la sociologie des étudiants par rapport aux différents indicateurs, point que vous avez souligné ; comment pourrait-on approfondir le croisement de ces données ?

Xavier RAGOT

Très bien. J'avais une petite question très rapide en termes de dynamique des indicateurs ; quels sont les indicateurs pour lesquels il y a une tendance d'appréciation, de dépréciation ? Y a-t-il des points de vigilance sur certains indicateurs qui se dégradent ou qui augmentent moins que d'autres ? À partir du rapport qui est très complet effectivement (je me joins aux félicitations) quels éléments peut-on tirer pour avoir une évaluation globale et générale de notre stratégie envers nos étudiants, en termes de dynamique des indicateurs ? Est-ce qu'il y a des objectifs ? Se donne-t-on collectivement des objectifs principaux d'amélioration de tel indicateur plutôt que celui-là ? Vous avez cité les points de vigilance. Et quels sont les moyens qu'on se donne en vue de ces objectifs ? C'est une question qui animera plusieurs conseils.

Merci Anne.

Anne LESEGRETAIN

Merci. Je vais tenter de répondre de manière partielle ou totale aux questions. Sur l'échantillon, Simon, oui nous regardons l'échantillon de très près pour observer la représentativité des répondants. Sur la tendance baissière du taux de réponse, c'est un phénomène qui a commencé il y a quelques années, de manière accentuée cette année ; et nous rejoignons aujourd'hui les taux de réponse de la CGE, alors que nous étions bien au-dessus il y a quelques années. C'est évidemment un sujet de préoccupation et un enjeu très fort pour les enquêtes à venir, et nous réfléchissons en ce moment à tous les leviers pour redynamiser les phases de relance pourtant déjà assez raffinées. Nous cherchons toujours à en améliorer la qualité. Par exemple, il a été vu avec les doyens qu'eux-mêmes s'associeraient aux relances, encore plus qu'ils ne l'étaient avant (exemple donné : nous étudions la possibilité qu'ils écrivent depuis leur adresse mail personnelle, pour essayer de toucher et d'engager leurs anciens étudiants, peut-être même les RP) En somme nous explorons toutes les pistes afin de faire comprendre l'intérêt pour les jeunes diplômés de répondre à cette enquête. La clé du succès en ce domaine tient certainement aussi au fait de mieux faire connaître l'enquête aux étudiants eux-mêmes, pour qu'ils en bénéficient et donc en comprennent l'intérêt une fois qu'il leur est également demandé d'y répondre. C'est un travail de fond qui s'enclenche. À date, ce que je peux vous dire c'est que nous avons des taux de réponse qui correspondent, grâce aux efforts fournis déjà depuis le mois de décembre, aux taux de réponse qui étaient les nôtres en février de l'année passée ; donc j'ai espoir que nous parvenions à les augmenter et j'espère pouvoir revenir avec des nouvelles positives l'année prochaine, car comme tu l'as relevé, c'est effectivement un sujet de préoccupation important.

Sur la représentativité de l'échantillon, il est observé chaque année que 62 % des répondants sont des femmes (63 pour l'ensemble des diplômés) ; 68 % des répondants sont français (69 pour l'ensemble des

diplômés) ; 51 sont entrés à Sciences Po collège, 49 en master (contre 52 et 48 respectivement). La composition de l'échantillon des répondants est regardée avec beaucoup d'attention chaque année par rapport à l'échantillon des promotions interrogées, et cela avant même l'analyse des données. De ce point de vue-là, la représentativité n'a pas bougé, contrairement au taux de réponse qui a chuté. L'est-elle autant école par école ? C'est une donnée regardée moins en détail à ce stade, et peut-être, tu as raison, qu'il serait intéressant de le voir avec les assos des écoles elles-mêmes et de creuser ce point.

A la question sur les boursiers et les relations avec les alumni, oui il y a des relations et beaucoup de synergie avec les alumni. Cela prend différentes formes : la sollicitation d'intervenants lors de toutes les tables rondes de métiers, organisées à la fois par Sciences Po Carrières, mais aussi par l'ensemble des secteurs pédagogiques et qui mobilise beaucoup la communauté alumni tout au long de l'année. Cela tient également à la présence de l'Association des Alumni lors des forums ; ils sont présents de manière tout à fait identifiable, et en coordination sur le forum carrière qui se déroule au moins de septembre. Il y a également des ponts dans les moyens de communication à la fois dans le magazine l'émile, et inversement, nous communiquons sur des éléments organisés par l'association dans les newsletters adressées aux étudiants en fonction de la pertinence évidemment. Il y a aussi des convergences avec les sections internationales, avec lesquelles nous tentons de compléter des tables rondes sur comment vivre et travailler dans telle ou telle région du monde, afin d'éviter les doublons et de proposer le plus de ressources aux étudiants. Je pense qu'il y a évidemment toujours matière à approfondir ces relations de manière institutionnelle. Ce sera Monsieur VASSY qui décidera quelle orientation il souhaite donner aux relations entre Sciences Po et l'association des alumni, mais elles existent d'ores et déjà, à la fois au niveau école et central et de manière régulière et intense.

Sur la partie concernant les boursiers, bien évidemment ? il y a des réflexions sur le sujet. Le sujet qui nous reste à traiter est de savoir si nous choisissons de proposer du soutien aux étudiants boursiers, ce qui n'a jusque-là jamais été décidé pour ne pas laisser supposer que boursier égal étudiant en difficulté, ce qui n'est par ailleurs pas exact non plus. Il nous faut trouver le meilleur moyen pour accompagner les étudiants qui en ont besoin. Avec Myriam DUBOIS-MONKACHI et Anne-Solenne DE ROUX, nous sommes en train d'explorer les différentes options ; et Monsieur Simon CAHEN est en train de travailler aussi sur le sujet. Prochainement, nous nous réunirons pour identifier le meilleur angle pour aider les étudiants, quelle que soit leur voie d'admission à Sciences Po, et sans stigmatiser qui que ce soit, mais en proposant de l'aide et du soutien à celles et ceux qui en ont besoin. Le tout nouvel Observatoire de la réussite étudiante sera peut-être un point d'entrée intéressant pour répondre à cette volonté d'accompagnement renforcé.

Inès, j'ai bien noté votre remarque, sans avoir beaucoup à ce stade de réponse à y apporter ; je crois que c'était par ailleurs plus une observation qu'une question, en tout cas à ce stade, mais vous avez raison et je pense avoir abordé le point dédié à l'apprentissage. A cette occasion, ce sera intéressant de faire une étude comparée « césure-apprentissage », pour mesurer les bénéfices de chaque type d'expériences dans sa globalité.

Madame TAFFIN, sur l'approfondissement de la sociologie des répondants, en fait c'est un travail qui a été déjà initié et qui existe actuellement déjà, mais qui se déroule de manière moins visible, au niveau des écoles. Je l'ai évoqué rapidement, nous avons rencontré chaque école dans des échanges bilatéraux « doyen-directeur exécutif », et je crois pouvoir dire qu'il y a un intérêt très marqué et très fort pour les chiffres, que chaque école les travaille et ce travail permet à chacune de dégager ses propres indicateurs et de regarder de plus près des éléments qui ne sont pas dans le rapport. Pour cela, nous fournissons aux doyens des écoles des données brutes anonymes afin que selon leurs spécificités, elles s'intéressent à tel ou tel indicateur, alors que le rapport complet ne le développe pas. Mais vous avez parfaitement raison, l'intérêt de cette enquête est dans les détails.

Vous souhaitez peut-être répondre sur le dernier point, Monsieur VASSY ?

Xavier RAGOT

Déjà, ce qui s'améliore, et ce qui se dégrade.

Anne LESEGRETAIN

Ce qui est rassurant sur les 5 dernières années dont je peux parler avec certitude, c'est qu'aucun des indicateurs ne s'effrite, exception faite du taux de réponse, qui n'est pas qualitatif, mais quantitatif, et dont l'érosion est multifactorielle. Cette chute tient, je pense, à la sursollicitation de toute nature des

jeunes diplômés, la nôtre puisque nous interrogeons les jeunes diplômés à trois reprises, et celles de l'ensemble des instituts de sondage qui existent.

Sur les principales tendances à retenir des indicateurs, ce qu'il faut retenir, c'est que l'ensemble des indicateurs, les délais d'accès à l'emploi ou la part des CDI par exemple est stable et toujours bons. Les variations sont tout au plus de plus ou moins quelques points et non significatives.

Mise à part les deux années rebonds post covid qui avaient été marquées par des chiffres extrêmement favorables, il n'y a rien qui soit notable en hausse ou en baisse ces dernières années et les jeunes diplômés connaissent toujours de très bonnes conditions d'entrée sur le marché du travail.

Les seuls indicateurs inquiétants sont ceux qui montrent des inégalités persistantes sur les sujets cités des inégalités femmes hommes et des conditions défavorables aux jeunes diplômés anciens boursiers. C'est cette stabilité des écarts qui est la plus significative et à laquelle il nous faut dévouer toute notre attention.

Xavier RAGOT

Merci. Je ne sais pas si Monsieur le Directeur, vous voulez apporter des éléments conclusifs à ce débat.

Luis VASSY

Merci à nouveau aux équipes qui produisent ce rapport très complet ; le diagnostic est assez clair, et les éléments à améliorer le sont également. Nous allons y travailler, avec une attention à l'égalité salariale femmes- hommes. Le point d'attention sur l'apprentissage est un peu paradoxal sur le salaire de sortie ; c'est nettement contre-intuitif, mais il s'explique en réalité. Et nous allons également nous arrêter sur la question des boursiers.

Xavier RAGOT

Très bien. Merci. Il n'y a pas de vote, c'est un point d'échange. Merci, Anne, de ces éléments.

IV. DISCUSSION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer au point 4, avant de passer aux questions diverses, dans des temps raisonnables. Le point 4 est un point que nous avons sollicité auprès du directeur, que je remercie de l'avoir mis à l'ordre du jour, sur le fonctionnement du Conseil. Vous avez vu passer une note, qui est une réflexion au sein du Bureau, qui n'est pas soumise au vote ; c'est une note qui est dans notre compréhension de la façon dont nous voudrions essayer d'animer ce Conseil, pour réagir, sachant que dans nos statuts et dans le règlement intérieur de l'IEP, le Conseil de l'Institut peut voter un règlement intérieur. Nous n'en sommes pas là ; je pense qu'il faut mieux essayer de définir des pratiques dans le cadre de nos statuts qui nous contraignent, qui sont l'intelligence historique de Sciences Po, qui sont cristallisées dans les statuts, et de voir la façon dont on fait vivre nos statuts dans la pratique de quelques conseils, avant d'arriver vers le règlement intérieur éventuellement. Ces éléments de bonne pratique sont des éléments pour essayer de partager le bon fonctionnement du Conseil, où 32 intelligences vives, acérées, et diverses s'expriment sur tous les sujets, et il nous faut trouver les moyens d'additionner, voire de multiplier ces intelligences.

Dans la note que je vous ai envoyée, certains éléments sont des articulations de deux textes qui sont les statuts et le règlement intérieur de l'IEP ; je voudrais remercier Léonard GOURINAT, qui nous a clarifié certains points dans l'architecture globale de la gouvernance de Sciences Po et sur le rôle du Conseil dans cette gouvernance.

Des éléments de clarification juridique, d'abord ; je commence par l'ordre du jour parce que c'est assez important, vous allez comprendre pourquoi. L'ordre du jour est décidé par le directeur, après consultation et des échanges du Bureau, mais c'est le Directeur qui fixe l'ordre du jour. Les points de l'ordre du jour sont ensuite discutés en séance avec des points divers que l'on peut mentionner en séance. Le Conseil peut fixer son ordre du jour s'il vote un conseil exceptionnel ; dans ce cas-là le Conseil de l'Institut fixe lui-même son ordre du jour, c'est l'article 30. C'est le seul cas où d'une manière indépendante de la direction, un ordre du jour peut être fixé au Conseil. On perçoit bien que cet élément est fait pour des situations de crise ; la fréquence des Conseils devrait permettre d'éviter de mobiliser cet article 30, qui n'a jamais été mobilisé, je crois, dans l'histoire du Conseil.

Point 2 : le point important qui a été clarifié, et c'est assez important, c'est que les votes en conseil n'ont lieu que sur les points à l'ordre du jour. Dans nos statuts, les points divers ne donnent pas lieu à des votes s'ils ne sont pas fixés par l'ordre du jour. C'est assez important de voir cette architecture, qui permet des expressions contrôlées au Conseil. Ensuite il y a des points qui ne sont pas fixés dans nos statuts et des points qui sont fixés dans statuts. Vous le savez, cela était lié à un échange de mails, les éléments envoyés, notamment l'ordre du jour, sont envoyés 10 jours avant la date fixée du Conseil ; c'est dans nos statuts. Pour les éléments mis en circulation au Conseil en général, notamment dans les points divers, ce n'est pas dans nos statuts, c'est à nous de décider le temps qu'il faut comme bonne pratique pour faire circuler au sein des membres du Conseil des éléments qui sont soumis à discussion en points divers. Ce n'est pas dans le texte ; ce qui me semble naturel c'est de fixer un délai qui soit le même que les éléments soumis à l'ordre du jour, soit 10 jours. Ce qui est un peu nouveau par rapport à des pratiques qui étaient les nôtres. Cela veut dire qu'il faut un temps assez important pour permettre une discussion en amont et une absorption, parfois par le Bureau et parfois par l'administration, qui permet de modifier et d'avoir des réactions en Conseil, sur des points qui peuvent être pertinents. Nous en avons eu un exemple aujourd'hui, il paraît impossible de modifier en conseil des éléments qui sont soumis au vote, et qui ont demandé une expertise juridique ; il faudrait qu'on puisse le faire 10 jours avant.

Inès FONTENELLE

Mais comment le faire 10 jours avant si on reçoit le dossier 10 jours avant ?

Xavier RAGOT

C'est pour ça que c'est au moins 10 jours avant.

Inès FONTENELLE

Dans ce cas, on peut envoyer nos remarques, mais dans les 10 jours, parce que 10 jours avant, on ne peut pas.

Xavier RAGOT

Il y a un petit point de tension, c'est que, 10 jours, c'est le point, mais après s'il y a des éléments de réaction à ces éléments, forcément ce sera dans un délai plus court que 10 jours ; ils devront être envoyés au Conseil et devront être ensuite des itérations et des remarques. Ça, c'est une option ; et une option sur laquelle nous travaillons, c'est d'avoir un second temps plus court que ces 10 jours, un temps minimal qui permette une sollicitation de réactions ; mais ces 10 jours sont un temps pour permettre une analyse des documents, une expression du Conseil, ce n'est pas un temps pour analyser et avoir des réactions aux points à l'ordre du jour dans les 10 jours. C'est discuté en Conseil, cela peut donner lieu à des points au Conseil suivant avec des mises à l'ordre du jour s'il y a des points qui dans la discussion ne sont pas clairs, mais il faut penser certains éléments sur plusieurs Conseils et ne pas essayer d'accélérer les itérations sur des documents dans les quelques jours avant le Conseil. C'est la richesse des membres de ce Conseil, tout le monde n'a pas le temps de réagir dans les quelques jours sur les documents qui sont itérés ; donc cela peut créer une hétérogénéité gênante dans la discussion avant le Conseil. Ces 10 jours, pour moi, c'est de donner le temps aux personnes de ce Conseil qui ont d'autres fonctions, qui font ça en plus d'un travail à plein temps, de trouver l'absorption de documents. Si on prend ces 10 jours pour avoir une itération de fréquence par mail sur des points, on n'y arrivera pas, et on aura un biais d'intervention dans les Conseils, qui risque d'être dommageable, parce qu'on doit agréger toutes les intelligences. C'est pour ça que je pense qu'il faut considérer ces 10 jours comme un temps qui permet l'analyse et des réactions en conseil, et pas des réactions avant ; parce que sinon on n'y arrivera pas. On ne peut pas échanger à haute fréquence par mail sur des textes ; un Conseil de 32 personnes ne peut pas fonctionner ainsi. Il faut donc penser des itérations sur plusieurs Conseils, en remettant peut-être des points à l'ordre du jour, des éléments de suivi, sur les Conseils suivants, et ne pas essayer de tout concentrer sur la préparation du Conseil, qui ne permettrait pas d'intégrer toutes les communautés.

Voilà ; ce sont des points qui sont soumis, encore une fois, aux bonnes pratiques, sur lesquelles nous pourrions échanger au travers de plusieurs CI.

Les présentations CI ; dans le texte envoyé, l'idée c'est de faire des interventions basées sur le fait que (ce qui justifie les 10 jours par ailleurs) *a priori* les personnes du Conseil ont lu les documents, même les documents de plusieurs centaines de pages, qui sont très utiles pour la compréhension des éléments discutés. La richesse des documents envoyés qui demande au moins 10 jours pour être analysés, ne peut

pas être produite dans des présentations de Conseil, donc les présentations de Conseil sont toujours très courtes et synthétiques pour animer la discussion. Vous le savez, quelques jours avant le Conseil, il y a une préparation de l'ordre du jour au sein du Bureau, en lien avec l'administration, qui permet de caler les présentations et les clarifier, donc on essaie d'avoir des discussions en amont pour rendre toutes les discussions les plus efficaces. Ensuite, dans le document envoyé, il est rappelé des règles de vote ; là c'est juste un rappel du droit, si je puis dire, pour qu'il y ait un document qui synthétise les choses. Les votes nominatifs sont de fait et de droit à bulletin secret ; les votes non nominatifs sur les statuts ou sur des choses qui engagent l'institution, comme on vient de le faire aujourd'hui, sont à main levée, sauf s'il y a une demande expresse d'un membre du CI ; dans ce cas-là le vote anonyme est de droit, mais je vous inviterai à autant que faire ce peu à minimiser en séance cette demande, parce qu'on voit le coût d'organisation d'un vote en ligne, et quand cela ne s'y prête pas, on peut très bien sur certains sujets se faire confiance et exprimer les éléments.

Un mail a été envoyé sur l'organisation des groupes de travail ; les groupes de travail du CI sont organisés avec le bureau du Conseil de la Vie Étudiante et de la Formation (CVEF). Leur but c'est d'anticiper les discussions au Conseil. La façon dont nous l'avons pensé en lien avec la direction, c'est qu'il y a des sujets un peu compliqués, structurants, qui sont discutés en Conseil, des évolutions importantes ; pour permettre une discussion étalée et une absorption de dimension qui peut être assez technique et assez complexe, pour favoriser le dialogue au sein du Conseil, il a été décidé de faire des groupes de travail par rapport à des questions essentielles et brûlantes qui seront discutées au Conseil d'Institut. Dans un premier temps nous avons fait une demande de bonnes idées, mais en lien avec le CVEF et la direction, nous allons identifier les sujets qui sont les plus à même d'avoir des groupes de travail efficaces pour accélérer les processus. Nous avons recensé les groupes de travail qui existaient auparavant ; certains avaient une utilité et seront reconduits par ailleurs, d'autres ont une durée de vie satisfaisante pour animer les débats passés. Cela vous sera proposé au prochain CI en lien avec le CVEF ; nous ferons une proposition de groupe de travail qui sera discutée plus précisément.

La forme actuelle du procès-verbal est un verbatim ; c'est très long, il y a tout. Cela a des avantages et des inconvénients ; l'inconvénient c'est que c'est très long, l'avantage c'est que c'est exhaustif et que l'on a une trace de la qualité et de la nuance des discussions, donc on vous propose de garder cette forme. En effet, bien que ce soit un travail assez important de faire ces verbatim, il y a quand même beaucoup d'intelligence, et personnellement j'ai eu plaisir de lire des verbatim qui m'ont beaucoup appris de précédentes discussions d'organisation des groupes de travail et des précédentes présidences du Conseil d'Institut.

Dernier point, c'est la confidentialité ; il est rappelé que les informations qui circulent au Conseil, ainsi que les discussions, sont confidentielles et n'ont pas vocation à circuler, sauf s'il y a une mention explicite comme quoi ils peuvent circuler, mais la norme c'est qu'ils ont vocation à être confidentiels, avant qu'il y ait une circulation par les instances compétentes.

Volontairement on a choisi de ne pas faire de point sur les motions et autres textes susceptibles d'être votés et mis à l'ordre du jour en CI, pour faire cette réflexion en deux temps. Le prochain CI aura un moment important, avec la discussion d'un rapport auquel plusieurs ont participé, qui est un rapport attendu sur la réflexion, sur les éléments de positionnement et d'expression politique au sein des universités de sciences en particulier. Nous aurons donc cette discussion, générale, un peu intellectuelle, sur ces réflexions, liberté académique, liberté d'expression et autres. Nous avons donc préféré avoir une réflexion sur les motions, en deux temps ; d'abord une réflexion un peu intellectuelle sur les expressions des instances comme le CI et puis réfléchir après sur l'opportunité de mettre à l'ordre du jour certaines motions pour vote, sachant que nous avons eu des débats déjà la semaine précédant le CI sur deux motions qui étaient soumises au vote. Nous avons fait l'historique ; les expressions et les votes du CI de motion sont des événements assez récents dans l'histoire du CI, donc il y a une réflexion globale à avoir, liée à des éléments de turbulence de notre institution. Nous espérons tous que ces éléments de turbulence sont derrière nous, et si la cause disparaît, les effets peut-être, nous verrons, mais dans tous les cas, je vous invite modestement à la réflexion par une discussion un peu intellectuelle lors du prochain CI sur ce rapport attendu de réflexion des expressions au sein de nos instances.

Voilà à peu près le cadre institutionnel de fonctionnement.

Par ailleurs il y a des éléments où j'incite fortement, et je m'en excuse, à une réduction des prises de parole aux points les plus les plus conclusifs et importants, pour qu'on puisse garder en deux heures des conseils qui fonctionnent, pour que tout le monde puisse y participer.

Voilà à peu près les éléments proposés au débat, sur lesquels nous voudrions vous faire réagir ; encore une fois, merci à Léonard et à Luis de leur aide dans notre réflexion.

Léon FLACHAT-BERNE

Merci Monsieur le Président ; nous vous remercions pour cette proposition de règles de bonnes pratiques que vous nous formulez. À titre personnel, je pense que nous en partageons une grande partie. J'aurais trois remarques ; la première concerne ce délai de 10 jours et l'utilisation de ce temps, puisque vous évoquez que ce temps n'est donc pas dédié à un moment où l'on pourra échanger sur les textes qui sont soumis et proposés, que c'est plus un temps de réflexion que d'échange et de modification de ces écrits. Je comprends mal à quel moment on est censé pouvoir modifier et amender ces textes ; si on prend l'exemple évoqué pour le centre de santé étudiant et la modification du règlement, si ce n'est pas à ce moment-là qu'on est censé faire parvenir les amendements, mais qu'on est censé l'évoquer en séance pour en discuter plus tard, cela me semble extrêmement lourd. Et en fait à chaque Conseil suivant on sera potentiellement amené à consacrer un quart du temps à revenir sur des choses qu'on aurait pu potentiellement discuter lors de la séance précédente. Pouvez-vous donc clarifier ce point ?

Ma deuxième remarque porte sur la confidentialité des discussions puisque vous avez dit que les discussions sont censées être confidentielles ; néanmoins un verbatim est disponible sur le site du Conseil de l'Institut, donc cela me surprend un peu que l'on considère que ces échanges sont confidentiels alors qu'ils sont publiés en ligne et qu'ils sont accessibles à tous et à toutes. Pouvez-vous aussi préciser cet élément ?

Troisièmement, cela concerne les motions ; nous ne pouvons que déplorer l'approche qui jusqu'à présent a eu lieu autour de ces motions à savoir en fait ne pas les soumettre au vote depuis le renouvellement des Conseils, alors même que c'était des sujets, certains clivants, d'autres beaucoup moins, et qui à mon avis sont des espaces d'expression et de démocratie au sein de notre institution. Je trouve un petit peu faussé de dire que c'est une pratique relativement récente, puisque les motions existent, à ma connaissance, depuis *a minima 2019*, et que le CI existe seulement depuis 2016 dans sa forme actuelle ; donc finalement le CI a fonctionné plus longtemps avec des motions que sans. Dire que c'est une pratique récente me semble un petit peu excessif. Merci.

Inès FONTENELLE

Merci aussi pour l'envoi de ce document, qui si je comprends bien, a un caractère incitatif avec certaines propositions qui sont formulées ; nous aimerions aussi en proposer quelques-unes et les soumettre au Conseil. Pour rappel le décret 2016 prévoit que le Conseil de l'Institut détermine la politique générale de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche et de documentation, en précisant que le directeur met en œuvre la politique arrêtée par le Conseil de l'Institut, assure l'exécution de ces délibérations et exerce les compétences que ce dernier lui délègue. Comme vous l'avez dit, c'est une tâche importante, et pour que nous puissions remplir nos missions et les mener à bien, il faut que nous soyons associés aux discussions qui ont lieu ici, en amont ; comme vous l'avez dit, c'est vrai que ce n'est pas forcément simple d'amender un texte en séance, mais cela ne me semble pas infaisable. Cela se fait ailleurs, je pense que ce serait tout à fait possible ici. Cela dit, si on considère bien que cette difficulté existe, dans ce cas il aurait fallu, par exemple, nous associer en amont à la création de ce centre de santé qui est présenté pour la première fois en Conseil. Alors que nous aurions pu, à une autre occasion, avant le vote, proposer des amendements sur le texte. De même : dans ce cas il faut arrêter de créer des urgences artificielles comme c'était le cas avec le vote pour la réforme des admissions, puisque comme il y a urgence, on n'a pas le temps de revoir un certain nombre de choses ni d'en discuter correctement. Et donc il serait aussi intéressant que le Conseil puisse avoir connaissance de l'ordre du jour des prochaines séances en amont ; cela nous permettrait de préparer les sujets. Ayant moi-même été membre du bureau, nous avons accès à cet ordre du jour en amont ; cela nous permettrait notamment de consulter les étudiants sur un certain nombre de sujets. Je sais que les documents ne sont pas prêts, parce que ce document même, sur les bonnes pratiques, a été envoyé en retard, je le précise. Ce serait donc utile pour nous.

Ensuite vous précisez qu'il faudrait limiter les temps de prise de parole et j'avoue que nous sommes en désaccord, notamment parce que vous précisez cela en direction des syndicats ; d'abord rien n'impose que le CI dure deux heures ; en réalité on pourrait acter qu'il commence à 8h30 comme c'est le cas du CVEF, ou même qu'on pourrait terminer plus tard. S'il y a un besoin de rallonger le Conseil de l'Institut pour que les discussions puissent avoir lieu, il faut le faire, parce qu'on ne peut pas, à mon avis, en deux

minutes, intervenir sur un certain nombre de sujets qui sont quand même complexes. Et d'ailleurs cela me permet dire que le HCERES, dans son rapport de cette année, note que les ordres du jour sont souvent encombrés par des points ayant une importance relative, comme les changements de noms de Masters, et cetera, qui pourtant sont obligatoires. On pourrait peut-être se concentrer sur des questions plus importantes comme les réformes annoncées.

Ensuite sur la question de la limitation de la prise de parole en direction des syndicats, plusieurs syndicats sont représentés ici, mais pour ce qui est des enseignants vacataires, des membres de la Faculté permanente et des personnalités extérieures, elles ne sont pas membres de syndicats, donc est-ce que cela veut dire qu'elles auraient 10 fois notre temps pour s'exprimer ? Il y a donc là un problème, d'autant plus que nous, les représentants étudiants, je pense que nous sommes ceux qui parlons le plus ; mais en même temps, nous sommes la première communauté de Sciences Po.

Enfin, par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, je n'ai pas compris, parce que vous dites que les documents doivent être envoyés 10 jours avant, que ce temps est nécessaire pour la réflexion, et que pour qu'on puisse discuter par exemple d'amendements, il faudrait qu'ils soient soumis à l'avance, et que vous réfléchissez à un autre délai, et cetera. Il faut être raisonnable, puisque même vous avez du mal à tenir les 10 jours ; dans ce cas, il faut aussi être raisonnable avec les élus en retour. Il faudrait que les choses soient claires pour que l'on puisse travailler correctement, et par exemple déposer des amendements qui pourraient ensuite être votés. Merci. Je laisse Hadrien compléter.

Hadrien COCULOTTO-ROUSSEL

Je remercie également pour le travail effectué en amont, notamment pour ce document qui nous a été envoyé. Je rejoins ce qu'a dit Inès et je voudrais rajouter qu'un élément manque à ce document selon nous, c'est le retour de la communication mensuelle, prévue par le décret BEP. Je vous le cite : « *Le Bureau du CI veille à ce que les membres élus des Conseils, chacun en ce qui le concerne, puissent communiquer avec les membres du collège dans lequel ils ont été élus.* » On aimerait le retour de la communication de la lettre des élus, qui a existé il y a encore quelques mois.

Ensuite, on voudrait revenir sur les différentes motions qui ont été déposées, puisqu'il est question des bonnes pratiques ; nous sommes assez inquiets du fait que la plupart, et même toutes les motions qui ont été déposées, notamment au CVEF, ont été systématiquement bloquées par la direction, soit parce que le directeur s'y opposait, soit en expliquant que c'était un envoi hors délai. On rappelle quand même que le directeur n'est pas un membre pouvant voter dans les Conseils ; dès lors le fait de s'opposer aux motions revient en fait à bloquer le débat sur certains sujets ou empêcher des votes. On s'interroge donc sur la pratique de démocratie à Sciences Po dans certaines instances du fait du blocage systématique des motions venant des élus étudiants ; cela nous pose problème d'autant plus que par le passé ce sujet n'a jamais posé de difficulté. Nous avons toujours pu débattre les motions que nous déposions, quitte à ce qu'elles soient rejetées, d'ailleurs, par le Conseil ; mais le fait de refuser en bloc le débat systématiquement est un élément qui nous inquiète, notamment si on parle des bonnes pratiques au sein de ce Conseil. Je vous remercie.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup. J'avais quelques interventions, par rapport à cette collaboration avec le CVEF pour la constitution de groupes de travail, collaboration que nous considérons essentielle au vu du rôle du CVEF dans la vie des étudiants ; nous regrettons qu'ils n'aient pas été concertés, alors qu'on leur avait dit à la session dernière qu'ils recevraient le mail relatif à la proposition de GT. Et serait-il possible d'étendre cette deadline pour que les membres du CVEF puissent envoyer ? Ce serait vraiment bien.

Nous avons une question par rapport à ce délai des 10 jours : savoir que faire si par exemple un document n'est pas arrivé, en raison d'éléments externes au Conseil. Est-ce que l'on décale le point ? Également la proposition de peut-être faire un préordre du jour, qui n'aurait peut-être pas valeur officielle à en être un, mais pour que les membres du CI aient une idée de quels seront les éléments qui seront rapportés.

Sur les motions, c'est vrai qu'on ne les a pas aujourd'hui abordées, mais vous avez quand même abordé une partie en disant qu'il ne sera autorisé à voter que des points qui seront à l'ordre du jour, donc ce qui exclue la possibilité de voter des motions à moins qu'elles ne soient intégrées à l'ordre du jour. Nous comprenons tout à fait le besoin de ralentir les réflexions et de ne pas réagir à chaud, parce que ce Conseil représente quand même l'institution, qu'il doit avoir des positions qui sont tenables sur le long terme et ne pas réagir à la crise automatiquement ; nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce

point, si vous le permettez, une fois publié le rapport sur les prises de position de l'institution, parce que je pense que c'est vraiment une réflexion qu'il faut tenir conjointement. Merci beaucoup.

Sandrine PERROT

Je me joins aux remerciements qui ont été faits pour ce point de clarification. Je pense que c'était utile et que cela permet aussi d'exprimer peut-être en partie des frustrations de ne pas pouvoir discuter pleinement les sujets qui sont amenés à être votés, quand parfois des points restent encore à être clarifiés. Donc merci d'avoir eu cette initiative.

Je voulais juste revenir sur cette idée des sujets structurants qui vont être amenés à l'ordre du jour, et je me joins à la proposition qui a été faite de peut-être les avoir en amont. On sait parfois que dans 3 mois, dans 6 mois, on aura tel ou tel sujet ; cela permet quand même de faire remonter beaucoup de commentaires de ceux que nous sommes censés représenter. Deuxième proposition : est-ce qu'on ne pourrait pas adapter le temps du Conseil selon l'importance de l'ordre du jour, parce que certains sujets à mon sens requièrent trois heures plutôt que deux, ce qui permettrait vraiment d'avoir des débats de fond et de mettre ce temps de discussion en cohérence avec l'importance de l'ordre du jour ?

Enfin, par rapport au verbatim, je suis tout à fait d'accord sur le fait que c'est absolument indispensable de garder ce travail, qui est vraiment colossal à faire, j'en ai bien conscience ; je m'en suis beaucoup servi aussi, je les ai beaucoup lus. J'aurais une demande, qui rajouterait un petit peu de travail, j'en conviens, pour que les verbatim soient vraiment des outils de travail, de mémoire de ce Conseil, et de linéarité d'une réflexion collective sur parfois plusieurs Conseils différents ; ne serait-il pas possible de les avoir sous un autre format que le format PDF actuel, qui ne permet que difficilement de les travailler ? Est-ce qu'on pourrait par exemple avoir des balises, des mots-clés, qui permettraient de rassembler l'histoire d'un débat sur telle ou telle question, pour pouvoir avoir un petit peu l'historique de ce qui a déjà été débattu, et donc de ne pas avoir de discussions redondantes sur certains points ?

Xavier RAGOT

Très bien. Merci. Je me permets de réagir et peut-être que le directeur voudra réagir. Merci pour ces éléments qui sont exactement dans l'esprit ; il faudra que nous réfléchissions à des questions qui ont été soulevées. Il faudra qu'on creuse et qu'on essaie d'identifier, en lien avec la direction, pour être plus opérationnels que ce que nous sommes aujourd'hui. Il y a différentes bonnes idées qu'il faut intégrer. Deux choses : un, sur l'ordre du jour en amont et l'anticipation, il faut voir la possibilité de donner de l'information effectivement au bon moment sur cette séquence d'ordre du jour qui peut évoluer. Cela permettra effectivement d'animer les communautés. La question cruciale, ce sont les 10 jours et la possibilité d'animer une discussion ; c'est une difficulté objective qui a donné lieu à de différentes rédactions ; ce qui vous a été soumis est incomplet. Nous allons y réfléchir ; il faut trouver un moyen pour avoir une agrégation d'intelligences, sans alourdir. Il ne faut pas reporter des points en CI parce que le texte est mal fait à quelques virgules près, donc il faut une certaine efficacité. Il faut définir un autre délai ; il y avait un délai implicite avant, je crois, qui était de trois jours, pour envoyer des textes. Il faut qu'on réfléchisse à ce qui est opérationnel et ce que l'on peut faire pour intégrer cela aux réflexions, sachant qu'il y a des contraintes qui sont strictement impossibles ; si jamais il y a des propositions de statuts et qu'elles passent par une analyse juridique, même dans le délai de trois jours, c'est impossible, il n'y aura pas de changement.

Inès FONTENELLE

Dans ce cas on ne peut pas amender les textes.

Xavier RAGOT

Dans ces cas-là, si ce sont des sujets structurants, il faut les mettre au sein de groupes de travail pour les discuter et agréger l'intelligence et qu'il y ait un suivi d'instruction ; je pense que c'est le bon outil. Parce que rédiger des statuts, cela prend 6 mois ; ce n'est pas en CI qu'on pourra faire des évolutions statutaires.

Inès FONTENELLE

Mais des règlements ont déjà été changés en direct, en séance ; on l'a fait récemment pour le règlement de la scolarité ou d'autres règlements. Cela a pu se faire, ce n'est pas impossible.

Xavier RAGOT

Ce n'est pas impossible, mais ça ne me paraît pas une très bonne pratique. Quand ce sont des statuts ou des choses importantes, il faut se donner le temps, pour associer toutes les parties prenantes aux réflexions. C'est un petit point que je fais par rapport aux délais, par rapport au temps ; là vous voyez, on a un biais de sélection du Conseil d'Institut. Il y a différentes communautés, et il y a des gens pour qui trois heures, c'est simplement impossible ; ils font ça en plus d'une activité professionnelle, de représentations, ils ont prévu des choses. On risque d'avoir une participation au CI qui ne soit pas représentative de l'ensemble des communautés qu'on essaie d'agréger à notre intelligence collective. Cela fait une contrainte, et je pense que c'est une contrainte dure ; il faut qu'il y ait des salariés, des représentants, des élus de différentes communautés, qui puissent vraiment participer, élaborer, donner leur point de vue, dans des temps de deux heures, voire pour certains des temps plus courts de 1h30 quand cela peut s'y prêter. Donc l'idée d'allonger les CI... sauf crise, là il faut le faire, mais structurellement... avoir 3 heures de réunion tous les mois me semble impossible pour des gens qui ont une activité professionnelle. C'est colossal, en plus de lire les week-ends tous les documents ; pour l'implication des choses, il faut avoir un temps qui soit compatible avec l'engagement de l'ensemble des communautés, qui de nos statuts, participent au CI.

Mes réponses n'engagent que moi ; nous allons réfléchir au Bureau à l'ensemble de ces remarques, et donc ne prenez pas mes réponses comme des décisions. Ce sont des réactions ; le Bureau réagira et réfléchira en lien avec Luis, mais moi ma première réaction, c'est celle-là.

Sandrine PERROT

À ce moment-là, est-ce qu'il ne serait pas possible, lorsqu'on a un sujet d'importance et structurant, de limiter l'ordre du jour à ce sujet ?

Xavier RAGOT

Exactement ; la bonne marge c'est de définir un ordre du jour qui soit compatible avec les deux heures ; c'est comme ça que je vois les choses. On garde deux heures parce que c'est une contrainte raisonnable de participation et on a un ordre du jour que nous faisons en sorte de tenir dans les deux heures, s'il faut en changeant de Président, si le Président n'arrive pas à tenir les temps de parole pour tenir les deux heures.

Simon.

Simon CORDONNIER

Juste une remarque très rapide sur la question des groupes de travail et de l'ordre du jour anticipé. Nous avons reçu une demande de proposer des groupes de travail ; je propose d'articuler ça à cet ordre du jour anticipé pour visualiser les sujets à venir et qu'on se dise que tel ou tel sujet nous semble mériter un groupe de travail. Et peut-être voir, pour les groupes de travail, y compris à venir dans le semestre, en fonction des projets de la direction, quels sont les sujets qui mériteraient un groupe de travail ou pas.

Inès FONTENELLE

Et peut-être que les dossiers pourraient être envoyés 15 jours à l'avance, comme c'est le cas au Conseil d'administration, si pour certains, en effet, les 10 jours semblent courts et posent difficulté pour la lecture des dossiers.

Xavier RAGOT

Tout à fait, c'est une option envisageable ; 10 jours, c'est la contrainte légale, on peut faire 15 jours et après, avoir les remarques dans les 10 jours. Tout cela va être instruit, on va voir, et ces points, je tiens à le dire, sont discutés en lien avec l'administration, parce que tout cela engage la production de documents et de choses ; il faut que ce soit faisable dans la pratique de l'ensemble des gens qui font ces documents. Nous allons l'instruire, mais le but est de donner des temps de réaction pour agréger les intelligences ; c'est une contrainte dure, la contrainte du droit et une contrainte qui contraint toutes nos intelligences (la mienne en particulier).

Rires.

Inès FONTENELLE

Une dernière proposition : au Conseil d'administration, on envoie souvent des documents qui ne sont pas présentés à l'ordre du jour, mais pour information des élus sur divers sujets. On pourrait faire pareil ici à la place de présenter à chaque fois tous les documents.

Xavier RAGOT

Oui. Très bien. Merci. Tous ces éléments sont bien pris. Je vous propose d'arrêter cette discussion.

Luis VASSY

Tout d'abord, merci, Monsieur le Président, d'avoir mené ce travail et cette consultation utiles, qui sont aussi nécessaires pour que nous puissions avoir dans ce conseil des débats apaisés. Cela n'a pas toujours été le cas malheureusement ces derniers mois donc je pense que nous allons collectivement progresser. Un peu plus de process finalement ne nuit pas à la qualité des échanges.

Pour ma part, évidemment, j'agis dans le cadre des prérogatives qui sont les miennes en tant que directeur de l'Institut. Comme l'a rappelé notre président, les règles sont assez claires sur la question de la fixation de l'ordre du jour. En vous écoutant je pense que je peux m'engager à deux choses dans la fixation de l'ordre du jour : d'une part le calibrer de manière à rendre crédible le fait de tenir en deux heures plutôt que trois, et donc de bien réfléchir à la masse des sujets que nous amenons au Conseil, et surtout à leur temporalité. Et je ne vois pas de difficultés particulières à annoncer en fin de chaque CI les points que je pense mettre à l'ordre du jour dans suivants ; d'ailleurs on l'a déjà fait, puisque dans le cas du rapport sur le positionnement politique de l'institution, nous avons dit que nous voulions le mettre à l'ordre du jour de ce CI. Malheureusement le fait d'être à l'étranger avec Jérémie PERELMAN, qui est l'un des auteurs, ne me semblait pas de nature à assurer un débat de qualité sur un sujet aussi important ; c'est donc la raison pour laquelle nous l'avons déplacé au suivant. C'est le premier point de méthode.

Sur les motions, j'aurais à cœur de les mettre à l'ordre du jour quand elles correspondront à ce qui est aussi l'essence de la mission du CI, qui n'est ni l'Assemblée nationale ni une AG syndicale, et je crois que pour définir le périmètre dans lequel le Conseil doit ou peut agir dans ce domaine, il est important, comme le disait notre président, que nous le fassions sur la base d'une réflexion intellectuelle sur la vocation du CI à se positionner sur les sujets de nature politique, et il se trouve que nous discuterons dès le prochain CI de ce sujet en particulier. Comme vous le verrez, quand on diffusera le rapport, et je suis désolé de ne pas le diffuser avant, mais malheureusement les documents du CI ont tendance à fuir (et contrairement à ce qui a été dit la dernière fois, ce n'est pas la direction qui les envoie à la presse), donc on est obligé de maîtriser un peu la temporalité de la circulation des documents. Mais quand le rapport sera diffusé, vous verrez qu'il contient aussi des propositions d'éléments de process et de timing sur ce type de texte. Il a été demandé comment peut être amendé en séance ; en fait c'est sur le plan du droit, mais je parle sous le contrôle du directeur juridique. Si la personne chargée de fixer l'ordre du jour accepte en séance de changer le texte sur lequel on vote, par définition l'ordre du jour est réputé modifié, donc on ne peut voter sur un texte modifié en séance qu'avec l'accord de votre serviteur, parce que dans les règles selon lesquelles nous opérons c'est le directeur qui détermine l'ordre du jour.

J'ajoute qu'il y a quand même un élément de procédure de contrôle du président qui permet au Conseil d'outrepasser la maîtrise de l'ordre du jour par le directeur qui est la suivante : si une majorité absolue des membres souhaite un CI exceptionnel sur un ordre du jour particulier, celui-ci est convoqué de droit, et donc si on arrive à une telle situation (ce qui semble peu probable, car je crois que je vais avoir là cœur d'écouter les membres du Conseil et les membres du Bureau) où une majorité des membres du Conseil voulait absolument voter sur un texte et que je m'y opposais (ce que je ne souhaite pas faire, je dis cela sur le plan théorique, mais souvent les droits théoriques permettent de réguler justement la discussion au sein des conseils), une majorité absolue des membres pourrait demander un Conseil exceptionnel sur un point d'ordre du jour particulier. Cela permet de répondre à l'hypothèse où je m'opposerais à quelque chose de bon sens. Voilà ce que je voulais dire.

Xavier RAGOT

Parfait. Merci beaucoup pour ces éléments.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DES 19 SEPTEMBRE, 8 OCTOBRE ET 19 NOVEMBRE 2024

Xavier RAGOT

Je vous propose, sauf remarque préliminaire, de les voter globalement. Est-ce qu'il y a des gens qui s'expriment contre cette adoption des procès-verbaux ?

Hadrien COCULOTTO-ROUSSEL

Il y avait un mot que nous voulions vouloir rectifier dans un procès-verbal : le mot libéralisation qui avait été retranscrit par libération. J'ai envoyé un mail à ce sujet ; je ne sais pas si cela a été fait.

Ismahane GASMI

Oui c'est bien noté.

Xavier RAGOT

C'est noté, avec cette libéralisation plutôt que libération... soyons précis parce que c'est un verbatim... donc avec cette remarque intégrée, qui vote contre ? Personne ? Qui s'abstient ? Personne. Nous pouvons nous féliciter de l'unanimité de ce Conseil sur ce point essentiel.

Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer aux points divers s'il y en a, dans les trois minutes qui nous restent. Inês, Angèle, et Léon.

Inês FONTENELLE

D'abord une question pour la direction juridique. Je reviens sur le point de tout à l'heure qui n'a pas pu être traité dans sa profondeur : pour quelle raison est-ce que dans cette situation spécifique concernant le centre de santé, Sciences Po pourrait déroger au Code de l'éducation qui prévoit bien la mise en place d'un Conseil ? Et je comprends que l'ARS a validé les statuts, mais en fait l'ARS n'a rien à voir avec le Code de l'éducation, à ma connaissance, ni avec les services de santé universitaires de manière générale, donc est-ce que vous pourriez préciser ce point ?

Ensuite une question à l'intention de notre directeur : vous le savez, un groupuscule d'extrême droite qui s'appelle la Cocarde étudiante a remplacé le nom d'un amphithéâtre par le nom de Jean-Marie LE PEN. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que c'est, je pense que vous le savez tous, et vous savez quel problème cela pose, évidemment. Nous aimerions donc savoir si la direction a pu prendre des mesures ; il me semble qu'il existe des qualités d'espionnage au sein de cette institution, qui pourraient être mises à profit pour, par exemple, découvrir qui a fait ça, si vous ne le savez toujours pas. Et, de manière générale, que comptez-vous faire si cela se poursuivait avec d'autres actions du même type ? Est-ce que par exemple vous seriez prêt à prendre une sanction si on découvrait qui sont les étudiants qui ont changé le nom de l'amphithéâtre pour celui de Jean-Marie LE PEN ?

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup. Nous rejoignons la remarque par rapport à ce groupuscule d'extrême droite de la Cocarde, qui est arrivée sur le campus, simplement pour mettre une alerte et que nous soyons tous vigilants à ce qui va ce qui va arriver dans les mois à venir. Un autre point sur le manque d'espace des étudiants ; la communauté étudiante grandit d'année en année et nous voudrions savoir si c'est possible de mettre en place une réflexion sur les projets, parce que malgré l'ouverture des salles, malgré les places à la bibliothèque, qui ont été croissantes, notamment lors des périodes d'examen, c'est encore très compliqué pour les étudiants de venir travailler sur le campus ; et pourtant on sait bien que lorsqu'on vit dans des 12 à 15 m², travailler sur le campus, c'est utile. Également sur le campus de Nancy qui n'a toujours pas d'espace de restauration et de cantine, nous voudrions savoir si encore une fois on pourrait relancer cette réflexion, qui a été à ma connaissance mise au sujet trois fois depuis que je suis élue. Se

pose également un sujet de santé mentale sur le campus de Nancy ; l'année passée il y a eu un événement dramatique, le suicide d'une étudiante, et nous avons reçu beaucoup de retours des étudiants qui étaient en deuxième année à l'époque (et qui sont maintenant en troisième année) ; il y a une forme de vague de choc après cet événement. Serait-il possible d'avoir un suivi proactif d'étudiants, qui étant loin et ne sachant pas souvent ce qui se fait à Science-Po, ont des difficultés à trouver une porte ouverte, surtout lorsque la personne qui a pris en charge cela est partie en burnout ? Aujourd'hui il y a un manque d'accroche avec l'institution sur ce sujet.

Et enfin, avec un peu plus de légèreté, il y a un manque de clarté par rapport à la validation en anglais ; est-ce que possible de mettre sur l'espace des étudiants une clarification type ? Un chatbot, une réponse : « Quel est votre niveau en anglais ? Qu'avez-vous fait ? Dans quelle université ? Voilà ce que vous devez faire. » Parce que c'est une question que nous recevons quatre fois par semaine. Merci beaucoup.

Léon FLACHAT-BERNE

Le point que je voulais soulever concerne la section disciplinaire. Ma question est pour vous, Monsieur le Directeur. Je sais que la section disciplinaire est statutairement indépendante et que la prise que vous avez sur la section disciplinaire est faible, parce que c'est le décret et c'est un cadre extérieur, mais comme c'est vous qui envoyez les étudiants en section disciplinaire, ou du moins transmettez leur dossier à la section disciplinaire, je crois que vous avez un rôle. Aujourd'hui la section disciplinaire est extrêmement engorgée ; elle n'a pas été réunie depuis qu'elle a été élue en novembre. Les étudiants qui la composent ne savent pas quand elle sera réunie ; on leur a juste évoqué le fait qu'il y allait avoir une formation en janvier, mais ils n'ont même pas de date et ils ne savent pas quand ils pourront commencer à travailler sur ces questions. Peut-être que vous avez les chiffres : combien de dossiers sont actuellement en attente à la section disciplinaire ? Dans un décompte très approximatif, on en a estimé une trentaine, au regard des différentes annonces qui ont pu avoir lieu et des dossiers qui ont déjà pu être traités. Comme on est sur un délai de traitement qui s'apparente quand même entre 10 à 15 dossiers maximum par an, cela veut dire que certains dossiers qui sont transmis ou vont être transmis seront traités dans deux ou trois ans, ce qui semble un petit peu aberrant ; c'est similaire en fonctionnement de la justice en France, mais c'est un peu inquiétant au regard des objectifs qu'on peut se fixer, pour que les étudiants et les étudiantes concernés puissent recevoir des réponses, sachant qu'ils sont par ailleurs très peu informés de l'évolution de leur situation. Certains ont appris en septembre qu'ils allaient passer en section disciplinaire, mais ils n'ont aucune information depuis sur les délais, sur comment cela peut se passer.

Par ailleurs, mais c'est plus un point d'information pour les membres, puisque vous avez fait appel d'une décision de la section disciplinaire, cela nous inquiète un petit peu au regard de la défiance que cela semble montrer vis-à-vis de cette section interne à notre institution. Je sais que vous en avez le droit, mais cela nous inquiète, a fortiori que les membres de cette section n'aient pas été informés de votre décision d'appel avant que vous ne l'évoquiez devant le Sénat, y compris le Président de la section, ce qui nous interroge un petit peu sur le rapport que vous souhaitez entretenir avec cette section disciplinaire et son fonctionnement au sein de notre institution.

Xavier RAGOT

Merci. Un petit point est pour Léonard, pour commencer ; les remarques sont ensuite essentiellement à destination du directeur.

Léonard GOURINAT

Il y avait une question sur le SSE ; comme cela a été dit, le projet de statuts a fait l'objet d'échanges assez approfondis, je crois, avec l'ARS. Ce projet a été soumis à l'ARS qui est une institution tout à fait sérieuse et l'aval donné par l'ARS me semble faire en sorte que ces statuts soient réputés conformes aux règles de droit qui sont applicables en la matière.

Inès FONTENELLE

Oui, mais je ne comprends pas pourquoi dans ce cas le Code de l'éducation ici ne s'applique pas. Normalement le Code de l'éducation est au-dessus de tous les textes à Sciences Po, sauf ceux qui y dérogent, comme les décrets. Mais la question des centres de santé n'y est pas, a priori.

Xavier RAGOT

Je vous propose de prendre le point. On va voir s'il y a des compléments de remarques ; le point est fait, mais on risque d'avoir des redites donc je vous propose de prendre le point.

Je vous propose, Monsieur le Directeur, si vous voulez réagir aux remarques qui ont été faites.

Luis VASSY

Beaucoup de questions, je ne les ai pas notées, donc si j'en oublie n'hésitez pas à me les rappeler. Je commencerai par l'évidence qui est de prendre note de la demande d'une représentante étudiante d'utiliser davantage la vidéosurveillance ainsi que de mettre en place des sanctions en cas d'affichage sur les noms de nos salles de classe. Cela peut mériter un travail. Jusque-là, nous n'avons pas pris de sanctions sur ce seul fait ; cela dit, c'est une action...

Inès FONTENELLE

Quand ça concerne un raciste, homophobe, sexiste, et cetera, permettez-moi d'être choquée par la réponse, mais soit.

Luis VASSY

La fin de ma réponse arrive ; je pense que dans les règles de fonctionnement, ne pas se couper la parole pourrait faire partie des modalités convenables de fonctionnement. Évidemment les règles s'appliquent à tous et cette action est non-conforme au règlement de la vie étudiante, donc si nous savions de qui il s'agissait je prendrais une sanction, mais je n'en ai pas connaissance. Je note qu'il s'agit d'une action de communication, puisque ce nom a été apposé quelques minutes, si j'ai bien compris, sur la salle 26 de la rue des Saints Pères, et a été très vite retiré par nos services ; cela a servi essentiellement à faire une vidéo Twitter pour créer de la polémique. Le problème c'est que si on se met à réagir à chaque polémique, qu'un extrême ou un autre tente de nous imposer, on va nous-mêmes alimenter ce type d'actions, ce que nous ne souhaitons pas, je crois. Je crois que le cadre est très simple ; les règles s'appliquent à tous. Nous avons un règlement de la vie étudiante ; il est clair, et donc si nous savions quel étudiant (pour peu d'ailleurs que ce soit un étudiant qui ait commis cette action), il serait évidemment envoyé devant la section disciplinaire pour ces faits. Mais je ne crois pas que nous sachions de qui il s'agit. En revanche je peux simplement rappeler que la direction a fait son travail, a retiré très vite cet affichage sauvage, ce que nous faisons régulièrement avec les affichages sauvages qui interviennent à Sciences Po. Je note aussi que c'est arrivé à une date où il n'y avait pas de cours, pendant les vacances scolaires, et que donc le préjudice causé aux étudiants qui ont pu voir l'affichage est faible ; personne, sans doute, ne l'a vraiment vu à part la personne qui a filmé la vidéo, l'a mise sur Twitter, et le salarié qui l'a retirée. Il faut remettre les choses dans leur contexte, ce qui ne justifie en rien une action qui est scandaleuse, comme toutes les actions de ce type. Cela m'amène à la section disciplinaire ; comme cela a été fort bien rappelé par certains d'entre vous, le Directeur n'a pas de pouvoir disciplinaire. Je reviens sur le point : je ne peux pas prendre de sanction, mais je peux déférer des étudiants en section disciplinaire si je juge qu'ils ont commis des actions en dehors du cadre du règlement de la vie étudiante. C'est vrai que cette section disciplinaire n'a pas été conçue pour un tel volume de dossiers, mais parce que sans doute elle n'a pas été conçue pour gérer ce type d'actions que nous avons connues ces derniers mois, qui étaient moins courantes, dans la durée en tout cas, sur le campus. Je laisserai peut-être Alban ou Léonard vous dire le nom exact de dossiers qui sont devant la section disciplinaire, mais l'ordre de grandeur n'est pas mauvais ; c'est peut-être un tout petit peu plus que le chiffre de 30 qui était cité, mais je ne veux pas dire de bêtises donc je laisserai mes collaborateurs donner le chiffre précis.

On pourrait évidemment souhaiter dédoubler la section disciplinaire pour qu'elle puisse aller plus vite, mais comme cela relève du décret, malheureusement c'est un processus assez lourd et la réouverture du décret, dans le contexte que vous connaissez, alors même que la gouvernance de Sciences Po fait l'objet d'avis très tranchés à l'extérieur de notre institution, je ne suis pas sûr... tout d'abord ce n'est pas à nous de décider si un décret évolue, puisque nous ne sommes pas dans la branche exécutive, mais par ailleurs même si c'était le cas, je ne suis pas sûr que ce soit ce que nous souhaitions, donc il faut aider en effet la section disciplinaire à aller un peu plus vite. J'entends ce que vous dites, et je suis évidemment tout à fait disposé à accélérer des formations ou autres moyens supplémentaires qui peuvent être mis à la disposition de la section disciplinaire.

Quant à mon appel, je crois que vous l'avez dit vous-même ; à mon avis, dans un état de droit il ne faut jamais s'inquiéter de l'utilisation des voies de droit ; il se trouve que nous vivons dans une démocratie

mature, et donc l'utilisation des voies de droit permet de réguler l'ensemble des phénomènes sociaux et les questions que nous avons à traiter ; c'est la raison pour laquelle si on est en désaccord avec une décision, la beauté de notre pays, c'est qu'on peut saisir la justice administrative pour vérifier, non pas d'ailleurs par acharnement, comme je l'ai dit au Conseil d'État dans une autre affaire, mais par un souci de discernement, et pour comprendre si le fonctionnement de l'institution est équilibré. Il me semblait que les actions en cause étaient particulièrement graves et la décision de la section particulièrement peu sévère, et donc il m'a semblé naturel de vérifier qu'il n'y avait pas une erreur manifeste d'appréciation. Je ne suis d'ailleurs pas du tout sûr que le juge administratif juge en ce sens, mais il me semblait important que cette question puisse être posée. Ce n'est vraiment pas de l'acharnement, mais la volonté de comprendre, en fait, où est le bon équilibre entre les différents éléments qui garantissent le bon fonctionnement de la communauté que nous sommes, qui est régie par des règles, que ce soient les règles de fonctionnement du Conseil d'Institut ou le fonctionnement de notre vie commune sur les campus. Tout cela est fait vraiment avec beaucoup de bienveillance et de pondération, avec l'idée qu'il faut comprendre le cadre dans lequel nous devons vivre ensemble. Et surtout je reviens sur le point initial, d'être objectif et de toujours viser à la cohérence de ce que l'on fait ; donc si on agit d'une manière avec les uns, il faut que les règles s'appliquent à tous. Les mêmes causes doivent pouvoir en permanence produire les mêmes effets, parce que sinon c'est le règne de l'arbitraire ; et je serai, à ma modeste place, le garant que nous ne soyons jamais dans l'arbitraire.

Xavier RAGOT

Très bien. Merci.

Kate VIVIAN

Angèle, c'était pour ne pas laisser cette alerte importante sans réponse ; merci beaucoup de partager la situation des étudiants qui ont à Nancy vécu effectivement ce drame l'année dernière. Nous allons prendre attache et faire le nécessaire pour que ce soit pris en charge. À la demande de Luis, il y a 45 dossiers actuellement devant la section disciplinaire en ce moment.

Nathan HAÏK

10 secondes pour corriger une inexactitude. Le président de la section disciplinaire dans la formation précédente avait été prévenu de cette contestation au tribunal administratif.

Xavier RAGOT

Merci de cette précision. Je vous propose d'arrêter là, sinon on n'y arrivera pas, nous avons 20 minutes de retard.

Hadrien COCULOTTO-ROUSSEL

Excusez-moi, je pense que c'est assez important : je voudrais juste revenir sur deux déclarations de Monsieur le Directeur. La première c'est qu'il jugerait les motions selon leur importance et selon leur cohérence par rapport au Conseil.

Xavier RAGOT

Sur les motions, nous allons vraiment en discuter suite au prochain CI, donc c'est vraiment un point qui sera développé plus longuement. Donc je vous propose de ne pas générer un dialogue sur ce sujet.

Hadrien COCULOTTO-ROUSSEL

La deuxième chose, c'est la remarque de Madame TAFFIN ; le tchat qui n'a pas été pris en compte.

Kate VIVIAN

SI, si, cela a été pris en compte.

Hadrien COCULOTTO-ROUSSEL

D'accord. Et enfin Monsieur le Directeur a dit que les mêmes faits entraînaient les mêmes conséquences, à propos des affichages ; je crois qu'on a tous en tête l'affichage de l'amphithéâtre Gaza, qui a entraîné, je crois, un tout petit peu plus de réactions de la part de Sciences Po que ce qui s'est passé il y a quelques

jours, donc je m'interroge sur cette question ; mais je suis sûr que la direction agira comme elle l'a fait cette fois-là.

Luis VASSY

C'était avant que j'arrive, le blocage de l'amphithéâtre, et par ailleurs le fait que des étudiants aient été empêchés d'accéder à cet amphi par la force, ce qui ne semble pas avoir été le cas pour la salle 26 en dehors des périodes de cours, mais à vous évidemment d'établir les comparaisons que vous souhaitez. Pour ma part, je vous assure que je jugerai toujours de manière égale les situations égales. Par ailleurs, je redis qu'il est scandaleux de toute façon d'afficher d'autres noms que ceux des salles. Mais cela doit amener chacun aussi à réfléchir au fait que si on introduit une nouvelle modalité d'action sur le campus, on ne peut évidemment pas regretter ensuite que ceux qui sont en désaccord avec vos vues les appliquent également. C'est donc un appel à la responsabilité générale que je fais, qui est de ne pas introduire ce type d'actions si on est amené ensuite à les regretter quand d'autres ne partagent pas vos opinions, et pour ma part, je serai au-dessus de tout ça, et veillerai à la bonne application des règles à l'égard de tous. Nous reparlerons des motions, bien sûr ; je refais juste le point, qui est que le directeur décide de l'ordre du jour, comme cela a été rappelé par le président, sauf bien sûr à ce qu'une majorité absolue des membres du Conseil souhaite inscrire un point, mais je vous garantis aussi que j'exercerai cette prérogative avec bienveillance et ouverture d'esprit, dans le cadre d'un dialogue avec le Bureau. Il faut aussi que l'on réfléchisse, et c'est ce qu'aborde aussi le rapport que vous lirez, sur la question du positionnement des différents conseils, parce que si tous les conseils se mettent à voter sur tout, ce qui était un peu la tendance des derniers jours que j'ai vue (j'ai vu quand même des motions sur le financement des universités au CVEF), à un moment tout cela fait une dépêche AFP, cela devient « Sciences Po décide que ». Il est très difficile de faire avancer une institution dont chacune des instances sort de son périmètre d'une certaine manière ; je regarderai tout ça avec beaucoup d'ouverture et bienveillance. Le président a rappelé la règle de droit, tout simplement : le directeur maîtrise l'ordre du jour, sauf bien sûr si une majorité absolue des membres du Conseil souhaite inscrire un point en particulier, ce qui est donc toujours possible, et bien naturel d'ailleurs. Par ailleurs, je crois que nous avons un consensus à gérer entre nous sur ce qui relève des conseils ou pas ; il se trouve que nous allons en discuter assez vite sur la base du rapport Perelman, Haegel et Mawad. C'est un très bon texte ; il permet de comprendre où est le bon équilibre en termes de positionnement institutionnel dans une institution universitaire d'excellence.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup.

Xavier RAGOT lève la séance à 11 h 26.